



**MON COURTIER ENERGIE GROUPE**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.657.862 €  
Siège social : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux  
907 898 944 RCS Bordeaux

# RAPPORT ANNUEL

2023

<b>REMARQUES GÉNÉRALES.....</b>	<b>5</b>
<b>1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL .....</b>	<b>6</b>
<b>2. RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>7</b>
2.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....	7
2.1.1. Le Groupe Mon Courtier Energie.....	8
2.1.2. Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé.....	12
2.1.3. Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe.....	16
2.1.4. Evènements post-clôture.....	17
2.1.5. Activité en matière de recherche et développement.....	18
2.1.6. Succursales .....	20
2.1.7. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe.....	20
2.1.8. Principaux facteurs de risques.....	21
2.1.9. Filiales et participations.....	23
2.2. INFORMATIONS FINANCIERES.....	25
2.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat .....	25
2.2.2. Dividendes .....	25
2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement .....	26
2.2.4. Délais de paiement clients et fournisseurs.....	27
2.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices.....	29
2.2.6. Prêts inter-entreprises.....	29
2.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres.....	30
2.3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE .....	30
2.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE .....	31
2.4.1. Détention du capital social et droit de vote de la Société.....	31
2.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice ..	33
2.4.3. Actionnariat salarié.....	33
2.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres.....	33
2.4.5. Autodétention au 31 décembre 2023 .....	34
2.4.6. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 19 juin 2024 .....	34

2.4.7.	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société .....	35
2.4.8.	Autocontrôle.....	35
2.4.9.	Transactions avec les parties liées .....	35
2.4.10.	Evolution du cours de bourse .....	36
<b>3.</b>	<b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>36</b>
3.1.	MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE.....	36
3.2.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	37
3.2.1.	Le Conseil d'administration .....	37
3.2.2.	La Direction du Groupe.....	43
3.2.3.	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice .....	43
3.2.4.	Mandat des commissaires aux comptes.....	45
3.3.	CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE 45	
3.4.	PARTICIPATION AU CAPITAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	45
3.5.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS 46	
3.6.	APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT.....	46
3.7.	RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES .....	48
3.8.	RATIO D'EQUITE .....	48
3.9.	POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE .....	48
3.10.	PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME.....	49
3.11.	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES .....	49
<b>4.</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>56</b>
4.1.	BILAN.....	56
4.1.1.	Actif.....	56
4.1.2.	Passif.....	56
4.2.	COMPTE DE RESULTAT.....	57
4.3.	TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	58
4.4.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE .....	59
4.5.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	60

4.5.1.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION .....	60
4.5.2.	DETAIL DES COMPTES DE BILAN .....	67
4.5.3.	DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT .....	74
4.5.4.	AUTRES INFORMATIONS ANNEXES.....	77
<b>5.</b>	<b>COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023.....</b>	<b>80</b>
5.1.	BILAN.....	80
5.1.1.	Actif.....	80
5.1.2.	Passif.....	81
5.2.	COMPTE DE RESULTAT.....	82
5.3.	TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	83
5.4.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS SOCIAUX.....	84
5.4.1.	REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	84
5.4.2.	AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS.....	86
5.4.3.	NOTES SUR LE BILAN.....	87
5.4.4.	NOTES SUR LE COMPE DE RESULTAT.....	91
5.4.5.	AUTRES INFORMATIONS .....	91
<b>6.</b>	<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>92</b>
<b>7.</b>	<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....</b>	<b>98</b>
<b>8.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>104</b>
8.1.	CARNET DE L'ACTIONNAIRE.....	104
8.2.	CONTACT .....	104

## REMARQUES GÉNÉRALES

### **Définitions**

Pour les besoins du présent rapport annuel :

Les termes la « **Société** » ou « **Mon Courtier Energie Groupe** » désignent la société anonyme MON COURTIER ENERGIE GROUPE au capital de 3.657.862,00 euros dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 907 898 944.

Le terme « **Groupe** » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales lesquelles sont au 31 décembre 2023 :

- Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658 ;
- Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Martin de los Heroes 59 bis, La Planta, Oficina 11, 28008 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185 ;
- MCE Agences, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 892 450 354.

Le terme « **Rapport** » désigne le présent rapport annuel en date du 25 avril 2024 établi conformément à l'article 4.2.1 des règles de marché d'Euronext Growth Paris et incluant notamment les états financiers annuels sociaux et consolidés, le rapport de gestion de la Société et du Groupe, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les rapports du commissaire aux comptes afférents aux états financiers annuels sociaux et consolidés et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Le terme « **Document d'Enregistrement** » désigne le document d'enregistrement de la Société approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 18 avril 2023 sous le numéro I.23-011.

Le terme « **Supplément** » désigne le supplément au Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF, le 9 mai 2023, sous le numéro I.23-026.

## **1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 7 à 35 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Bordeaux, le 25 avril 2024

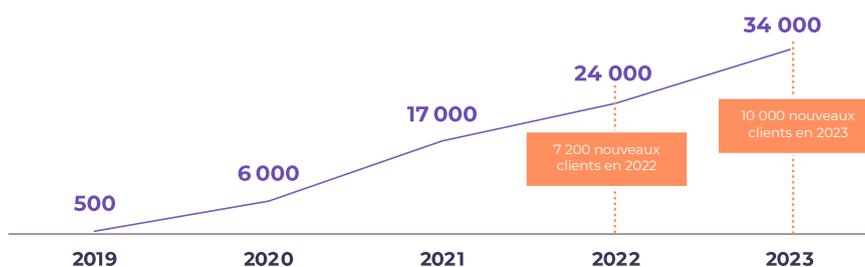
Guillaume ROUAUD  
Directeur Général

## 2. RAPPORT DE GESTION

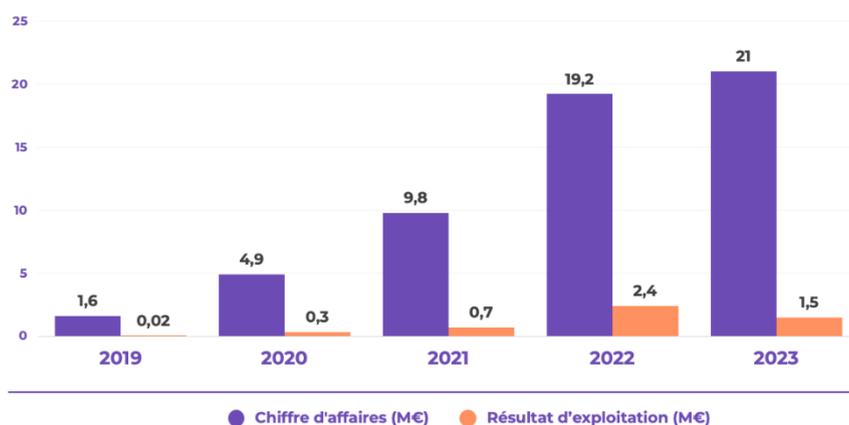
### 2.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

#### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- Une base clients importante et en croissance ininterrompue :



- Un historique de croissance rentable



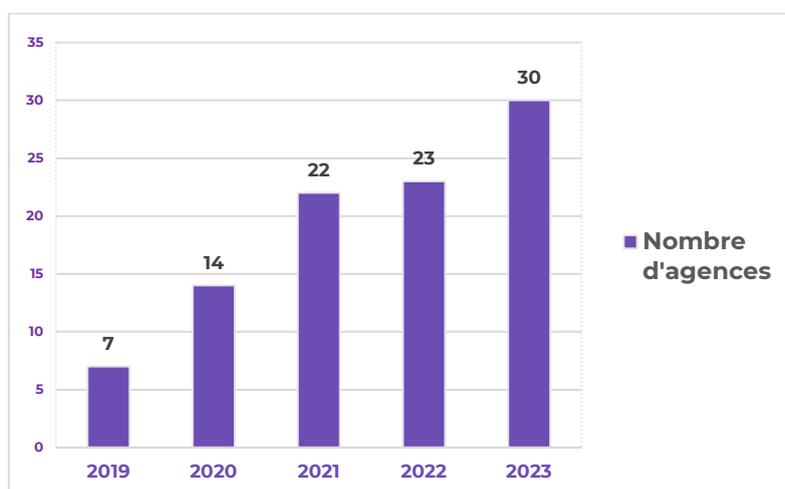
#### Chiffre d'affaires

- TCAM : +90% depuis 2019
- 92,2% du CA 2023 issu du courtage

#### Marge d'exploitation

- 7,1% en 2023

- Un réseau d'agences en perpétuelle évolution



## **2.1.1. Le Groupe Mon Courtier Energie**

### **2.1.1.1. Description des activités du Groupe**

Mon Courtier Energie Groupe est un acteur majeur du courtage en énergie et le 1er réseau français sur le marché des professionnels avec ses 30 agences réparties sur le territoire national.

La mission du Groupe est d'accompagner les entreprises dans la gestion globale de leur budget énergie afin de réduire ou d'optimiser leurs facture(s) de gaz et/ou d'électricité. L'offre de services de Mon Courtier Energie Groupe comprend le courtage et conseil en achat d'énergie, la gestion et l'optimisation des contrats et le conseil en transition énergétique. Le Groupe est également présent en Espagne par le biais de sa filiale Mon Courtier Energie España basée à Madrid.

### **2.1.1.2. Démarche RSE**

L'année 2023 a marqué un tournant dans la construction de la politique RSE de Mon Courtier Energie Groupe. L'introduction en bourse offre au Groupe l'opportunité de renforcer ses engagements et de formaliser les bonnes pratiques acquises au fil des années.

En améliorant sa transparence, en accédant à des capitaux pour des initiatives durables, en augmentant sa visibilité et sa crédibilité, et en attirant des talents et des investisseurs alignés sur ses valeurs, Mon Courtier Energie Groupe consolide sa position de leader engagé dans le secteur de l'énergie, tout en favorisant une croissance responsable et en renforçant son engagement envers un avenir durable pour tous.

#### **Création du comité RSE**

Le Comité RSE de Mon Courtier Energie Groupe, présidé par Madame Marie Charlotte FAMILIADES, membre indépendant du conseil d'administration, joue un rôle crucial dans l'amélioration de la transparence, un élément essentiel à la suite de l'introduction en bourse de la Société. Ce comité est au cœur de l'intégration des principes éthiques, environnementaux et sociaux dans la stratégie et les opérations de l'entreprise.

Avec une composition qui inclut des membres du conseil d'administration indépendants et des administrateurs issus du réseau de licenciés de marque, le comité assure une évaluation équilibrée et impartiale des initiatives RSE. Cette diversité favorise l'alignement des stratégies RSE avec les objectifs globaux de l'entreprise et enrichit le comité de perspectives variées, essentielles pour des décisions pertinentes.

Le 29 septembre 2023, la première réunion du comité a établi une direction stratégique pour les initiatives RSE, marquant ainsi le début d'une série d'actions d'évaluation et de formalisation. La gouvernance a validé les missions du comité, mettant en avant l'examen de la stratégie RSE et l'importance du suivi des engagements de l'entreprise dans ce domaine. Monsieur Baptiste Juttet a été nommé salarié référent RSE, soulignant l'engagement de l'entreprise à intégrer la RSE dans ses opérations quotidiennes.

Cette année, la Société a initié le processus de formalisation des principes de la RSE dans l'ensemble des activités de la Société. Le comité se réunira régulièrement pour évaluer l'avancement des projets et assurer la concrétisation des ambitions RSE en actions

mesurables, participant à l'amélioration continue de la performance sociale et environnementale de la Société. Les résultats de ces évaluations et les indicateurs validés seront publiés progressivement.

## **Great Place to Work**

Dans son engagement continu vers l'excellence, Mon Courtier Energie a le plaisir et l'honneur de célébrer le renouvellement de l'obtention du label "Great Place to Work" pour l'année 2023. Cette distinction, hautement reconnue à l'échelle internationale, n'est pas simplement un trophée à ajouter à la vitrine de la Société, mais la preuve concrète de son dévouement à créer un environnement de travail exceptionnel, fondé sur la confiance, le respect et le soutien mutuel. Obtenir à nouveau ce label est une source immense de fierté pour toutes les équipes, reflétant l'engagement inébranlable de la Société envers le bien-être de ses employés, la promotion d'une culture d'entreprise inclusive et dynamique, et l'instauration d'un cadre de travail stimulant qui encourage l'innovation et le développement personnel.

Cette reconnaissance est le fruit des efforts constants et de la passion de chacun des collaborateurs. Elle témoigne d'une culture d'entreprise forte, où chaque voix est entendue et chaque contribution valorisée. Mon Courtier Energie s'engage à maintenir ces standards élevés et à continuer d'enrichir un environnement de travail, en veillant à rester non seulement un employeur de choix dans le secteur de l'énergie, mais aussi un lieu où chacun peut s'épanouir et grandir. Renouveler le label "Great Place to Work" n'est pas une fin en soi, mais un pas de plus vers sa vision à long terme : bâtir une entreprise où l'excellence opérationnelle et le bien-être des employés vont de pair, alimentant ainsi une mission globale de promouvoir des solutions énergétiques durables pour tous.

## **Fresque du climat**

Mon Courtier Energie place la sensibilisation et la formation sur les enjeux climatiques au cœur de ses actions RSE, conscient que le changement commence par une prise de conscience individuelle et collective. En 2023, la Société a franchi des étapes significatives pour renforcer la culture de la durabilité au sein de l'entreprise. La formation de six collaborateurs en tant qu'animateurs de la Fresque du Climat a été un moment phare de cette démarche, marquant son engagement à diffuser la connaissance et la compréhension des défis climatiques parmi tous ses employés. Ces animateurs ont été le moteur de près d'une trentaine de sessions de la Fresque du Climat, touchant l'ensemble de ses salariés au siège et dans le Groupe, dans le cadre de leur programme de formation individuelle. Cette initiative, rendue obligatoire à l'ensemble des collaborateurs siège et agences, a non seulement favorisé une prise de conscience, mais a également stimulé des discussions enrichissantes et des idées innovantes pour réduire l'impact environnemental.

De plus, la Société a initié l'intégration d'un cycle de conférences sur le climat et la durabilité pour compléter son programme de sensibilisation, en invitant des experts externes à partager leurs connaissances et leurs perspectives. Ces conférences offrent aux équipes des opportunités d'apprentissage précieuses, élargissant leur compréhension des enjeux environnementaux et renforçant l'engagement collectif envers des pratiques plus durables.

Ces actions de sensibilisation soulignent la conviction de la Société que la formation et l'engagement des salariés sont essentiels pour bâtir un avenir durable. Chez Mon Courtier Energie Groupe, les collaborateurs sont fiers de ces initiatives qui contribuent à faire de l'entreprise non seulement un lieu de travail où il fait bon vivre, mais aussi un acteur engagé pour le climat.

### **Convention des entreprises pour le climat**

Au cœur de l'engagement RSE se trouve une détermination inébranlable à construire un avenir plus durable, un engagement qui se manifeste pleinement par notre participation active à la Convention des Entreprises pour le Climat. Cette initiative, reflétant la volonté de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique, souligne une approche proactive et responsable envers la planète. En se joignant à cette convention, la Société a non seulement réaffirmé son engagement à réduire significativement son empreinte carbone, mais a également mis en lumière sa volonté de collaborer avec d'autres entreprises visionnaires pour partager les meilleures pratiques, innover et trouver des solutions durables. Cette démarche s'inscrit dans une vision globale où chaque action compte et où la collaboration intersectorielle est clé pour faire face aux défis environnementaux. Mon Courtier Energie Groupe est fier de contribuer à cet effort collectif, convaincu que sa participation active à la Convention des Entreprises pour le Climat est une étape cruciale sur le chemin vers un avenir durable pour tous.

### **Partenariat en faveur du sport et plus particulièrement du sport amateur**

Dans le cadre de son engagement continu envers la responsabilité sociale, Mon Courtier Energie Groupe et son réseau d'agences ont pris une initiative significative en 2023 de renouveler ses partenariats stratégiques en faveur du sport, avec un accent particulier sur le sport amateur. La Société croit fermement en la puissance du sport comme vecteur de cohésion sociale, de santé et de bien-être pour les communautés. En soutenant le sport amateur, Mon Courtier Energie Groupe vise non seulement à promouvoir l'activité physique et ses bienfaits pour la santé auprès d'un large public, mais également à renforcer les liens communautaires et à offrir des opportunités de développement personnel aux jeunes athlètes. Ces partenariats se traduisent par le financement d'équipements sportifs, le parrainage d'événements locaux et la mise en place de programmes d'encouragement destinés à augmenter la participation sportive à la base. L'objectif de la Société est de créer un impact durable et positif, en contribuant au dynamisme et à la vitalité de ses communautés par le biais du sport. Ces efforts en faveur du sport amateur incarnent l'engagement de Mon Courtier Energie Groupe à contribuer activement au bien-être de notre société et reflètent ses valeurs d'entreprise centrées sur la responsabilité, la solidarité et le respect.

Mon Courtier Énergie Groupe a fièrement renouvelé le rôle de sponsor de la team Cap Agir Ensemble ainsi que du skipper Sébastien Marsset, à l'occasion de l'emblématique course transatlantique de la Route du Rhum. Cette initiative marque non seulement son soutien à l'excellence sportive et à l'esprit d'aventure, mais témoigne également de son engagement profond envers les causes sociales importantes. En devenant mécène de l'association Handicap Agir Ensemble, soutenue avec passion par Sébastien Marsset, la Société a l'honneur de contribuer à la mise en lumière et au soutien des personnes en situation de handicap, promouvant ainsi l'inclusion, la résilience et l'égalité des chances. Cette démarche s'aligne parfaitement avec les valeurs d'entreprise, reflétant la volonté de

bâtir un monde plus solidaire et inclusif. À travers ce partenariat, Mon Courtier Énergie Groupe réaffirme son engagement à agir en faveur du bien-être commun.

### **Mécénat auprès de l'association sol solidaire**

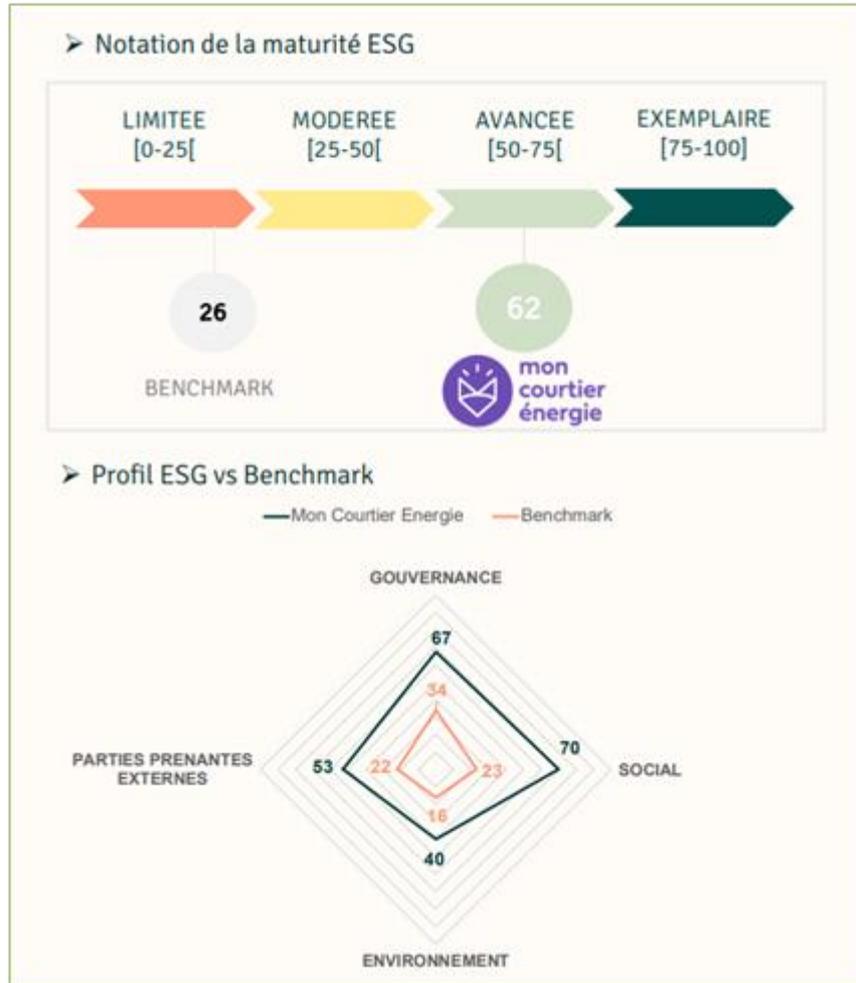
Renouveler l'engagement auprès de l'association SOL SOLIDAIRE que la Société porte depuis 2022, marque une étape significative dans son parcours de responsabilité sociale et environnementale. Mon Courtier Energie Groupe est profondément convaincu de l'impact positif que cette collaboration avec SOL SOLIDAIRE peut avoir sur les communautés les plus vulnérables en allégeant leur fardeau énergétique par le biais de solutions solaires durables. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les valeurs d'entreprise, qui prônent l'inclusion, la solidarité et le respect de l'environnement. En renforçant son partenariat avec SOL SOLIDAIRE pour l'année à venir, la Société réaffirme sa détermination à contribuer activement à la transition énergétique et à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires d'un logement social, tout en mettant en œuvre des solutions qui respectent notre planète. Cet engagement renouvelé est une source de fierté pour toutes les équipes et renforce la volonté d'être des acteurs du changement positif dans la société.

### **Evaluation extra-financière EthiFinance**

Le Groupe a sollicité EthiFinance (agence d'analyse et de conseil extra-financiers) en vue de l'établissement d'un rapport de notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) portant sur le caractère responsable du Groupe au travers de différentes thématiques : gouvernance, environnement, ressources humaines et relations parties prenantes externes.

EthiFinance a attribué en février 2023 une notation extra-financière de 62 à Mon Courtier Energie Groupe, ce qui correspond à un niveau de performance « Avancé » dans l'échelle de notes EthiFinance (référentiel de Gaïa Rating).

Ce rapport met en évidence un niveau de maturité ESG supérieur de 36 points au benchmark constitué d'entreprises comparables (entreprises du secteur « Services – hors finances et TIC » inférieures à 100 collaborateurs).



Source : Rapport Ethifinance, février 2023

## 2.1.2. Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

### 2.1.2.1. Activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le premier semestre de l'année a été marqué par la baisse régulière des prix de gros de l'énergie (électricité et gaz naturel) tout en restant à des niveaux historiquement haut : entre 2 et 3 fois plus élevé qu'avant la crise énergétique. Pour faire face à la hausse historique des prix en 2022, l'état a mis en place un nombre important de dispositifs d'aides avec pour objectif de limiter l'impact pour les entreprises.

Dans ce contexte, la Société a accéléré le développement de son portefeuille avec l'acquisition de plus de 4 000 nouveaux clients professionnels au premier semestre 2023 (contre 7 000 pour l'ensemble de l'exercice 2022). Fort de son organisation commerciale et de son expertise métier, la Société a su convaincre ces entreprises d'utiliser ses services pour faire face à la complexité des marchés.

Par ailleurs, le nombre de fournisseurs d'énergie actif sur la période est également reparti à la hausse dans la foulée de la baisse de la volatilité des prix.

Enfin, le maintien à un niveau élevé des prix de l'énergie associé à de nouveaux objectifs de décarbonation de l'économie pousse les entreprises à s'intéresser aux sujets de transition énergétique. Pendant la période, la phase pilote de l'activité dédiée à la « Transition énergétique » a permis de valider la pertinence des solutions de la Société sur ces sujets.

Après une année de stabilisation (une seule ouverture d'agence en 2022), le réseau de licenciés de marque de la Société a de nouveau cru significativement lors du premier semestre 2023. En effet, l'ouverture de 3 nouvelles agences en France (Chambéry, Grenoble, Sarlat), portant ainsi le nombre d'agences au 30 juin 2023 à 26. Ces ouvertures illustrent parfaitement cette nouvelle dynamique de développement permettant de renforcer la présence locale de la Société dans des zones moins denses.

Parallèlement, à la suite de l'introduction en bourse et l'obtention du label Great Place To Work, une importante campagne de recrutement a été initiée pour renforcer les équipes commerciales au sein des agences du réseau.

Au niveau Groupe, la période a également été marquée par une croissance importante des effectifs, principalement afin de structurer les fonctions supports du Groupe (administratif et financier, ressources humaines, juridiques) et d'accompagner le lancement de nouvelles offres de l'activité « Transition énergétique » au cours du second semestre 2023.

Par ailleurs, Mon Courtier Energie Groupe a été certifié Great Place To Work 2023 et s'est hissé à la 28ème place du classement dans la catégorie "Entreprise de 50 à 250 salariés".

Enfin, en mai 2023, la Société s'est introduite avec succès en bourse sur Euronext Growth® Paris en réalisant une augmentation de capital de 7,3 M€ après l'exercice partiel de l'option de surallocation.

Dans la continuité du premier semestre, le second semestre a vu les prix de marché de gros continuer de baisser, passant ainsi sous la barre des 100 €/MWh pour la première fois depuis plus de deux ans. Le prix day-ahead moyen a chuté de 20,49 €/MWh en un mois pour atteindre en décembre son niveau le plus bas de 2023.

Un contexte favorable donc à la renégociation de contrats d'énergie des entreprises et d'anticipation des évolutions de prix pour les années à venir.

Dans ce cadre, la Société a su maintenir un excellent niveau de croissance portant son portefeuille client à 34 000 clients à fin 2023 (vs. 23 000 en 2022) soit une hausse de 42% par rapport à l'exercice 2022, représentant plus de 6 000 nouveaux clients au second semestre. Au total ce sont donc 10 000 nouveaux clients sur l'exercice 2023.

Au cours du dernier trimestre 2023, Mon Courtier Energie Groupe a étendu son réseau d'agences avec l'ouverture de 4 nouvelles agences :

- à Nice et Troyes permettant ainsi de densifier le réseau dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand-Est et ;
- à Dijon et Besançon, premières implantations du groupe dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Au 31 décembre 2023, le réseau français du Groupe est ainsi composé de 30 agences permettant de couvrir la quasi-totalité du territoire national.

Par ailleurs, l'agence de Lyon et désormais les agences de Troyes, Dijon et Besançon sont des agences 100% détenues par Mon Courtier Energie Groupe. Ces 4 agences permettent de renforcer le maillage du territoire sur des zones à fort potentiel et servent également de vitrine et de lieu de formation pour les autres agences « licenciées de marque ». Le Groupe a porté l'investissement initial, assure la gestion au quotidien et conserve l'intégralité de la marge opérationnelle.

Enfin, 30 nouveaux courtiers ont intégré les agences Mon Courtier Energie sur l'année. Un renforcement de notre force commerciale ayant pour mission le développement de l'activité historique de courtage B2B, ainsi que l'accompagnement de l'activité de conseil, notamment avec le lancement récent des services dans la « Transition énergétique » dont la montée en puissance est attendue tout au long de l'année 2024.

Lors du second semestre 2023, le Groupe a lancé sa solution 360° sur le pilotage de la transition énergétique des entreprises, de la maîtrise technique et financière, jusqu'à la négociation des tarifs d'achat d'énergie verte, tout en facilitant l'accès aux aides et financements. Cette offre déployée depuis novembre s'intègre dans la gamme des services de transition énergétique qui représente 3% du chiffre d'affaires 2023 et montera en puissance en 2024, pour atteindre l'objectif de 10% du chiffre d'affaires en 2025.

En 2023, le Groupe a initié son développement à l'international avec une première implantation réussie en Espagne : au 31 décembre 2023, la filiale espagnole a permis d'acquérir 1 000 clients supplémentaires en Espagne. Afin de coordonner l'équipe locale, le Groupe a nommé début janvier 2024, Joel Campos au poste de Directeur commercial Espagne. Le Groupe prévoit de poursuivre l'internationalisation de son activité avec les implantations progressives en Italie (2024) et en Allemagne (2025).

## **2.1.2. Eléments juridiques**

### **Nomination d'un Commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale des associés réunie le 3 janvier 2023 a nommé la société ERNST & YOUNG AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### **Distribution d'un acompte sur dividende**

Dans sa décision en date du 20 mars 2023, le Président de la Société a décidé de répartir un acompte sur dividende d'un montant de 464.000 euros, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'acompte sur dividende a été mis en paiement le 20 mars 2023.

## Modification de la dénomination sociale de la Société

L'Assemblée Générale Mixte des associés réunie le 21 mars 2023 a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société, de « FOX » à « MON COURTIER ENERGIE GROUPE ».

## Transformation de la Société en société anonyme

Le 21 mars 2023, la Société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'Assemblée Générale Mixte des associés. La même Assemblée Générale Mixte a constitué un conseil d'administration composé des membres suivants :

- Monsieur Charlie EVRARD
- Monsieur Guillaume ROUAUD
- Monsieur Romain CASSAGNAUD
- Monsieur Matthieu BOFFO
- Monsieur Karim LOUHICHI
- Monsieur Samy DJEBALI
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL
- Madame Marie-Charlotte FAMILIADES (administratrice indépendante)
- Madame Claire VERNET-GARNIER (administratrice indépendante)

Subséquentement, lors de sa réunion en date du 21 mars 2023, le Conseil d'administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de désigner Monsieur Charlie EVRARD en qualité de Président Directeur Général de la Société. Lors de cette même réunion, Monsieur Guillaume ROUAUD a été désigné en qualité de Directeur Général Délégué de la Société.

Enfin, lors de cette réunion, le Conseil d'administration a désigné Messieurs Karim LOUHICHI et Romain CASSAGNAUD en qualité de Vice-présidents du Conseil d'administration.

## Introduction en bourse de la Société et mise en place d'un contrat de liquidité

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 mars 2023 a autorisé l'introduction de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris.

Le 10 mai 2023<sup>1</sup>, la Société a annoncé le lancement de son introduction en bourse sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris au moyen d'une offre à prix ferme. Le succès de cette introduction en bourse annoncé 26 mai 2023<sup>2</sup>, a permis à la Société de réaliser une levée de fonds de 7 millions d'euros.

Avant exercice de l'option de surallocation, le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en bourse s'est établi à 725.388 pour un prix unitaire de 9,65 euros.

---

<sup>1</sup> Cf. Communiqué de presse du 10 mai 2023

<sup>2</sup> Cf. Communiqué de presse du 26 mai 2023

La réalisation de l'augmentation de capital correspondante a été constatée par le Président Directeur Général de la Société le 30 mai 2023, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 26 mai 2023, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2023. Le capital social a ainsi été augmenté d'une somme de 725.388 euros pour le porter de 2.900.000 euros à 3.625.388 euros.

Le 30 juin 2023<sup>3</sup>, la Société a annoncé l'exercice partiel de l'option de surallocation par TP ICAP à hauteur de 32.474 actions, soit environ 0,3 million d'euros. Par conséquent, le nombre total d'actions émises dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société s'élève à 757.862 actions, portant le montant total de l'offre à 7,3 millions d'euros.

La réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation a été constatée par le Président Directeur Général de la Société le 5 juillet 2023, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 26 mai 2023, faisant usage d'une délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2023. Le capital social a ainsi été augmenté d'une somme de de 32.474 euros pour le porter de 3.625.388,00 euros à 3.657.862,00 euros.

Par ailleurs, le 30 juin 2023, la Société a annoncé avoir conclu un contrat de liquidité avec la société TP ICAP. Pour la mise en œuvre de ce contrat, effective le 3 juillet 2023, 230.000 euros en espèces ont été affectés au contrat de liquidité.

## **Evolution du Groupe**

La société MCE Angers, suivant déclaration de son associé unique la société Mon Courtier Energie SAS en date du 7 novembre 2023, a été dissoute avec transmission universelle de son patrimoine à la société Mon Courtier Energie SAS.

La société Fox Green, par décision de l'associé unique Mon Courtier Energie Groupe en date du 29 décembre 2023, a fusionné par voie d'absorption à la société Mon courtier énergie SAS.

Par décision unique de l'associé Mon Courtier Energie SAS en date du 24 novembre 2023, la société MCE Lyon change sa dénomination sociale en MCE Agences et change la gouvernance de la société, la société Mon Courtier Energie SAS devenant Président et Monsieur Guillaume Rouaud Directeur Général. Ces changements s'accompagnent d'une modification des statuts de la société de MCE Agences.

### **2.1.3. Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe**

La croissance du chiffre d'affaires en 2023 résulte notamment de l'excellente dynamique commerciale en France, soutenue par la densification du réseau d'agences et l'acquisition de nouveaux clients. Cette dynamique va se poursuivre dès 2024, avec le déploiement progressif de deux autres relais de croissance : l'offre 'Transition énergétique' et l'internationalisation de l'activité, avec une première implantation réussie en Espagne.

---

<sup>3</sup> Cf. Communiqué de presse du 30 juin 2023

Afin d'accompagner cette croissance, la Société a accéléré les recrutements avec 60 nouveaux collaborateurs en 2023 et a renforcé ses capacités financières grâce notamment au succès de l'introduction en Bourse sur le marché d'Euronext Growth à Paris. Forts de ces atouts, la Société est confiante dans l'atteinte de ses objectifs fixés à horizon 2025.

## **2.1.4. Evènements post-clôture**

### **2.1.4.1. Evénements post-clôture opérationnels**

#### **Expansion du réseau avec deux nouvelles agences en France pour débiter 2024 et renouvellement de licences**

Dans le cadre de sa stratégie de croissance continue, Mon Courtier Energie Groupe a ouvert deux nouvelles agences « licenciées de marque » en France en mars 2024, à Angers et Clermont-Ferrand. Ces ouvertures permettent d'accroître la proximité avec les entreprises et de renforcer la capacité de la Société à proposer ses solutions partout sur le territoire français. À la date du présent rapport, le réseau de Mon Courtier Energie Groupe est ainsi composé de 32 agences, en phase avec l'objectif de plus de 40 agences à fin 2025.

Toujours dans une dynamique de croissance et de développement de son activité, le Groupe confirme le renouvellement de licences clés au sein de son réseau. Ces renouvellements affichent une véritable marque de confiance dans le modèle et permettent d'asseoir durablement l'ancrage territorial de Mon Courtier Energie. Ce sont les agences de Nantes, Rennes, Vannes, La Roche-Sur-Yon, Orléans et Tours qui renouvellent leur confiance et permettent à la Société de maintenir une ascension continue.

#### **Poursuite du développement de l'activité à l'international**

Dans la continuité de son développement à l'international, la Société confirme l'enrichissement de son offre en Espagne avec le lancement de trois niveaux de prestations de services visant à répondre aux besoins diversifiés de ses clients en termes de gestion du poste énergie. La Société a également renforcé sa structure espagnole grâce à plusieurs recrutements stratégiques, s'inscrivant dans l'accélération de son développement commercial.

Mon Courtier Energie introduit une offre de services innovante, subdivisée en trois niveaux distincts (Initial, Premium et Full) conçue pour répondre aux besoins spécifiques de chaque entreprise dans la gestion de son budget énergie. Chacun de ces niveaux est soigneusement élaboré pour offrir une gamme évolutive de solutions, incluant l'analyse des offres fournisseurs, les études de marché, la gestion complète et sécurisée de la relation fournisseur, l'optimisation des tarifs d'acheminement et le suivi précis des prix. La prestation de service la plus complète permet par exemple la génération mensuelle de rapports détaillés de consommation et des analyses personnalisées, ainsi qu'un contrôle en temps réel de la consommation d'énergie. Cette approche innovante et graduelle assure une gestion toujours plus optimisée de la consommation d'énergie adaptée à toutes les exigences des clients de Mon courtier énergie.

Dans ce contexte, et afin d'accélérer sa pénétration du marché espagnol et coordonner l'équipe locale composée actuellement d'une dizaine de collaborateurs, le Groupe a annoncé la nomination de Joel Campos au poste de Directeur commercial Espagne.

Joel Campos bénéficie de plus de 15 ans d'expérience à des postes de direction, à la fois commerciaux et techniques, dans le secteur de l'énergie. Joel a notamment contribué, de 2009 à 2016, au développement d'Iberdola, un des plus grands producteurs mondiaux d'électricité, dans les régions espagnoles de Castille-Léon et de Navarre en tant que Directeur commercial. Il a ensuite poursuivi sa carrière en tant que Directeur des ventes et du Business development chez Ahorraris (2016-2019), puis chez Kipin Energy, un courtier en énergie espagnol spécialisé dans les énergies renouvelables (2019-2022).

La Société a également renforcé en janvier dernier son équipe commerciale en Espagne avec trois nouvelles recrues et prévoit deux recrutements supplémentaires d'ici l'été. Déjà présent sur 5 zones géographiques (Madrid, Barcelone, Galice, Extrémadure et Andalousie), le Groupe ambitionne de couvrir les principales régions d'Espagne au cours de l'exercice 2024, en recrutant 10 nouveaux partenaires indépendants.

Depuis son implantation en Espagne il y a un an, Mon Courtier Energie a franchi le cap des 1 000 clients B2B, contribuant au développement de sa notoriété sur le marché espagnol. Cette croissance rapide et maîtrisée atteste de la capacité de Mon Courtier Energie à répondre efficacement aux besoins en constante évolution des entreprises en matière de gestion énergétique.

#### **2.1.4.2. Événements post-clôture de nature juridique**

Lors de sa séance du 8 janvier 2024, le Conseil d'administration a constaté la démission de Madame Claire VERNET-GARNIER de son mandat d'administrateur et de Présidente du Comité d'audit avec effet au 15 novembre 2023.

Le Conseil d'administration a, lors de cette même réunion, décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a pris acte de la démission de Monsieur Charlie EVRARD de son mandat de Directeur Général. Monsieur Guillaume ROUAUD, après que le Conseil d'administration eut constaté sa démission de son mandat de Directeur Général Délégué, a été nommé en tant que Directeur Général de la Société, à compter de l'issue de la réunion du Conseil et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025. Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de confirmer la nomination de Monsieur Charlie EVRARD en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025<sup>4</sup>.

#### **2.1.5. Activité en matière de recherche et développement**

La Société concentre une partie de son activité à l'amélioration de ses services à travers la recherche constante d'évolution dans ses méthodes de fonctionnement qu'elles soient en

---

<sup>4</sup> Cf. Communiqué de presse du 9 janvier 2024

interne, à destination des courtiers, dans sa relation avec les fournisseurs ou bien la gestion de son portefeuille client. En effet, la Société internalise un service IT dédié au déploiement de ses outils et logiciels techniques permettant de faciliter au quotidien ses modes de travail. Au-delà de la gestion quotidienne, le service IT dédie une large part de son activité à la recherche et au développement de projets innovants au service de notre développement commercial.

### **Développement d'un espace client**

Le but de ce développement est de mettre à disposition de ses clients ayant un contrat de prestations de services avec Mon courtier énergie une plateforme centralisée sur laquelle ces derniers peuvent accéder à diverses fonctionnalités et services personnalisés, tout en permettant à l'entreprise de mieux comprendre et répondre aux besoins individuels de ses clients. Cette démarche reflète également l'évolution vers une approche axée sur le client et la vente de service MCE, tout en mettant en avant la nécessité de fournir des solutions pratiques et accessibles.

Via cette solution, la Société tient à proposer une vision simple et efficace du parc énergétique que Mon Courtier Energie gère pour ses clients. Pour cela, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Fournir aux clients un accès facile et sécurisé à leurs informations et services.
- Améliorer l'expérience client en offrant des fonctionnalités personnalisées.
- Renforcer la relation client-entreprise en facilitant la communication et la gestion des services.
- Optimiser les processus internes en automatisant certaines tâches administratives.

Cette solution doit être facile à prendre en main par les utilisateurs clients mais aussi par l'équipe de Service Client.

### **Développement Salesforce de la structure espagnole**

L'année 2023 s'est déroulée sous le signe de l'ouverture à l'international avec la création de l'agence espagnole à Madrid. Forts de ses années d'expériences sur le Salesforce en France la Société a proposé une solution afin de pouvoir créer une plateforme internationale et qui serait réutilisable dans d'autres pays par la suite. Afin de répondre aux normes et règles de gestion du marché, Mon Courtier Energie a dû développer une interface et des automatismes liés à ces derniers.

L'ouverture de cette première plateforme à l'international reprend les principaux objectifs des développements en France durant les 5 dernières années. Cependant le Groupe a aussi pour but de générer une bibliothèque de code réutilisable dans nos prochains développements.

- Croissance du chiffre d'affaires : augmenter le chiffre d'affaires en fournissant des outils efficaces aux courtiers pour gérer leurs opérations, accroître leur efficacité et attirer de nouveaux clients.
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle : amélioration de l'efficacité des courtiers en automatisant les processus manuels, en rationalisant les workflows et en offrant des outils de reporting avancés.

- Fidélisation des clients : l'objectif serait de fidéliser les clients en leur fournissant un service de qualité supérieure, en répondant rapidement à leurs besoins et en leur offrant une expérience client exceptionnelle.
- Expansion du marché : l'objectif serait d'étendre la présence sur le marché espagnol en attirant des courtiers en énergie de différentes régions d'Espagne en les intégrant dans Salesforce.
- Innovation continue : il est nécessaire de rester à la pointe de l'innovation en proposant constamment de nouvelles fonctionnalités et des solutions technologiques avancées pour répondre aux besoins changeants des courtiers en énergie.

## 2.1.6. Succursales

Néant.

## 2.1.7. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe en 2023 atteint 21 millions d'euros, en croissance de +10% par rapport à 2022. Cette dynamique positive des ventes se décompose de la manière suivante :

### **96% réalisés grâce à l'excellente dynamique commerciale en France en 2023.**

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a acquis 10 000 nouveaux clients, à rapprocher à 4 000 nouveaux clients au cours du premier semestre. Ainsi au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de 34 000 clients, soit + 42% par rapport à 2022.

À cette même date, le réseau français du Groupe est composé de 30 agences, ce qui témoigne d'une activité de développement soutenue par rapport aux 23 agences à fin 2022 et aux 26 agences au 30 juin 2023. Le Groupe couvre désormais la quasi-totalité du territoire national.

Parallèlement, une importante campagne de recrutement a été initiée par le Groupe pour renforcer les équipes au sein des agences, mais également pour accompagner le lancement de nouvelles offres centrées sur le pilotage de la transition énergétique des entreprises. Ces efforts se sont traduits par le recrutement de 30 nouveaux courtiers, qui ont intégré les agences Mon courtier énergie cette année.

### **3% issus de l'activité « Transition énergétique ».**

En novembre 2023, le Groupe a lancé sa solution 360° sur le pilotage de la transition énergétique des entreprises, de la maîtrise technique et financière, jusqu'à la négociation des tarifs d'achat d'énergie verte, tout en facilitant l'accès aux aides et financements. Cette offre déployée depuis novembre s'intègre dans la gamme des services de transition énergétique qui représente 3% du chiffre d'affaires 2023.

### **1% réalisé à l'international avec les premières ventes en Espagne.**

En 2023, le Groupe a initié son développement à l'international avec une première implantation réussie en Espagne : au 31 décembre 2023, la filiale espagnole a permis d'acquérir 1 000 clients supplémentaires en Espagne.

Les résultats de l'exercice sont largement positifs pour s'établir à un résultat d'exploitation de 1 461 000€, un EBITDA de 1 876 000 € soit 9% du chiffre d'affaires et un résultat net après un impôt de 1 163 000 €.

Ces bons résultats s'inscrivent dans l'historique du Groupe qui combine croissance et rentabilité. Cette performance s'explique par les efforts déployés par le Groupe pour accélérer le maillage du territoire national avec l'ouverture de nouvelles agences et le recrutement de nouveaux courtiers tout en pilotant une croissance rentable.

La situation financière du Groupe est très solide et permet d'envisager sereinement l'exécution de son plan de marche tel que communiqué lors de l'entrée en bourse du Groupe en Mai 2023.

Cette situation financière s'explique de la manière suivante :

Renforcement des capitaux propres par la réalisation d'une augmentation de capital de 7,3 M€ en Mai 2023 à l'occasion du succès de l'introduction en bourse du Groupe sur le marché Euronext Growth® Paris.

A l'issue de l'exercice 2023, la trésorerie s'établit à 8 319 000 € au 31 décembre.

## **2.1.8. Principaux facteurs de risques**

Le lecteur est invité à se référer aux facteurs de risques développés par la Société à l'occasion de l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris au sein du chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'Enregistrement et au sein du Supplément au Document d'enregistrement.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que d'autres risques non identifiés à la date du présent Rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

La Société a évalué le degré de criticité net du risque, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- moyen ;
- élevé.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le Document d'Enregistrement et le Supplément au Document d'Enregistrement, et dont la synthèse est reprise ci-dessous :

<b>Intitulé du risque</b>	<b>Probabilité d'occurrence</b>	<b>Ampleur du risque</b>	<b>Degré de criticité net</b>
<b>1- Risques liés au secteur d'activité du Groupe</b>			
Risques liés à un encadrement strict des prix de l'énergie et à la nationalisation du marché de l'électricité ou du gaz	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié à l'environnement concurrentiel du secteur des courtiers en énergie	Moyen	Moyen	Moyen
<b>2- Risques liés aux activités du Groupe</b>			
Risque de réputation lié aux pratiques abusives de démarchage en matière de fourniture d'énergie	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié à la cybersécurité	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié à la dépendance à des prestataires de services clefs	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié au développement et à l'exploitation d'un réseau de licenciés de marque	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié au référencement du Groupe	Moyen	Moyen	Moyen
Risque lié à l'obsolescence des outils de comparaison exploités par le Groupe	Faible	Moyen	Moyen
Risque lié à l'absence d'exclusivité commerciale et territoriale du Groupe vis-à-vis des fournisseurs d'énergie	Faible	Moyen	Moyen
<b>3- Risques liés à la stratégie et à l'organisation du Groupe</b>			
Risque lié à la dépendance à des partenaires actionnaires du Groupe	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié à la gestion de la croissance	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié au manque de succès et de rentabilité des initiatives commerciales du Groupe	Moyen	Elevé	Moyen
Risque lié à l'implantation du Groupe dans de nouvelles géographies	Moyen	Moyen	Moyen

Risque lié à la rétention du personnel clef	Moyen	Moyen	Moyen
<b>4- Risques financiers</b>			
Risque de crédit et de contrepartie	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié aux besoins de financement	Faible	Moyen	Moyen
<b>5- Risques réglementaires et juridiques</b>			
Risque lié à l'évolution défavorable de la réglementation de l'activité de courtage en énergie	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié au traitement de données personnelles	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe	Moyen	Moyen	Moyen

La Société reste cependant vigilante concernant le contexte d'inflation et leurs répercussions sur la consommation, ainsi que sur les éventuelles conséquences directes et indirectes du conflit armé en Ukraine qui s'est déclenché en février 2022.

## **2.1.9. Filiales et participations**

La Société et ses filiales et sous-filiales suivantes forment le Groupe au 31 décembre 2023 :

- Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658 ;
- Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Martin de los Heroes 59 bis, La Planta, Oficina 11, 28008 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185 ; et
- MCE Agences, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 892 450 354.

### **2.1.9.1. Activité et résultats des filiales et participations**

Vous trouverez dans le tableau annexé au bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Ces informations sont complétées par les éléments ci-dessous :

## Mon Courtier Energie

Au 31 décembre 2023, la Société détient 100% des titres de Mon Courtier Energie, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 829 988 658.

Sur l'exercice 2023, la filiale Mon Courtier Energie SAS a réalisé un chiffre d'affaires de **20 882 601 euros**.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **1 425 358 euros**.

Mon Courtier Energie SAS, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2022, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de **20 862 245 €**.

Il est rappelé que les résultats de Mon Courtier Energie SAS intègrent ceux de la société Fox Green, laquelle a fusionné par voie d'absorption par la société Mon Courtier Energie SAS qui détenait 100% des titres de Fox Green, avec effet rétroactif au 1er janvier 2023.

## Mon Courtier Energie España SL

Au 31 décembre 2023, la Société détient **90%** des titres de Mon Courtier Energie España SL, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol dont le siège social est situé Calle Martin de los Heroes 59 bis, La Planta, Oficina 11, 28008 Madrid et immatriculée sous le numéro B-09674185.

Sur l'exercice 2023, la filiale Mon Courtier Energie España SL a réalisé un chiffre d'affaires de **145 010 euros**.

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de **(206 355) euros**.

Mon Courtier Energie España SL, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2022, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de **145 010 €**.

## MCE Agences

Au 31 décembre 2023, la Société détient indirectement, au travers de la SAS Mon Courtier Energie, **100 %** des titres de MCE Agences, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 10 Avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 892 450 354.

Sur l'exercice 2023, la filiale MCE Agences SAS a réalisé un chiffre d'affaires de **313 157 euros**. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **58 645,80 euros**.

MCE Agences SAS, consolidée dans les comptes de la Société depuis le 31/12/2022, a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de **500 €**.

### 2.1.9.2. Prises de participation et prises de contrôle

Néant.

### 2.1.9.3. Aliénations d'actions et participations croisées

Néant.

## 2.2. INFORMATIONS FINANCIERES

### 2.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour un montant de **1 798 598 euros**, de la manière suivante :

<i>(Dividende net proposé : 0,46 euros par action) (en euros)</i>	
Résultat de l'exercice	1 798 598,49
Report à nouveau antérieur	(2.491,69)
Dotations à la réserve légale	89.805,34
<b>Bénéfice distribuable</b>	1 706 301,46
<hr/>	
<i>Dividende distribué (0,46 euro par action)</i>	1 682 616,52
Report à nouveau, pour le solde	23 684,94

Le Président de la Société (alors constituée sous forme de société par actions simplifiée) a décidé, le 20 mars 2023, de répartir un acompte sur dividende de **464.000 euros**, à valoir sur le dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. En conséquence, le solde de dividende ordinaire au titre de l'exercice 2023 ressort à **1.218.616,52 euros**, soit **0,33 euro** par action.

### 2.2.2. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Date de clôture	31.12.2022	30.06.2022
<b>Dividendes</b>	Néant	272.223,00
<b>Non éligibilité à l'abattement de 40%</b>	-	<b>0 €</b>

Le Président de la Société (alors constituée sous forme de société par actions simplifiée) a décidé, le 20 mars 2023, de verser un acompte sur dividende de 464.000 euros. Cet acompte a été mis en paiement le 20 mars 2023. Cet acompte sur dividendes est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 243 bis du Code Général des Impôts.

### **2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ne font pas apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

## 2.2.4. Délais de paiement clients et fournisseurs

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

	Article D. 441 I. - 1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	3	Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total HT des factures concernées		0	8500	3373	1127.50							
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0	9.60%	3.81%	1.20%		Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner											
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443- 1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

**Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice  
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)**

	Article D. 441 II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>													
Nombre cumulé de factures concernées	3	Ne pas renseigner						Ne pas renseigner					
Montant cumulé des factures concernées HT	13000.50	0	8500	3373	1127.50								
Pourcentage du montant total HT des factures	14.61%	0	9.60%	3.81%	1.20%		Ne pas renseigner						
reçues dans l'année													
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						

## 2.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

	31/12/2023	31/12/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	3 657 862	2 900 000	2 900 000		
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 657 862	2 900 000	2 900 000		
Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-		
Nombre maximal d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-		
- par exercice de droit de souscription	-	-	-		
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 732 599	-	14 153		
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 745 494	(2 492)	289 271		
Impôts sur les bénéfices	(53 104)	-	(2 718)		
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 798 598	(2 492)	286 553		
Résultat distribué	1 682 617	-	272 233		
<b>Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,48	-	0,10		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,49	-	0,10		
Dividende distribué	0,46	-	0,09		
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	0	0		
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 067 042	0	0		
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-61 141	0	0		

Il est rappelé que la Société a été constituée le 6 décembre 2021 avec un exercice clôturant au 30 juin. Le 26 décembre 2022, la date de clôture de l'exercice social a été portée au 31 décembre de chaque année.

## 2.2.6. Prêts inter-entreprises

Néant.

## **2.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres**

Néant.

## **2.3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Les procédures de contrôle interne en vigueur du Groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Il relève de la responsabilité de la direction générale de concevoir et de mettre en place un système de contrôle interne permettant de répondre aux objectifs précités.

La direction de la Société a décidé une mise en œuvre progressive des moyens pour répondre à ce dispositif.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier (risques opérationnels, financiers, de conformité ou autre).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Du fait de la taille du Groupe et de la proximité du management avec les opérationnels, l'implication de la direction générale, des membres du Conseil d'administration, des directeurs opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- Domaines de responsabilités clairement établis,
- Principe de délégation et supervision,
- Séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement,
- Distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement,
- Contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...),
- Matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, le Groupe s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants qui sont mis en œuvre par la direction générale :

- Sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- Politique de fidélisation des collaborateurs,

- Politique de responsabilisation et de motivation,
- Politique active de formation et d'évaluation des compétences.

La responsabilité de la production des comptes incombe au département de la direction financière.

La direction financière procède à des contrôles de cohérence des informations recueillies et synthétise l'information afin de la reporter. Elle assure les tâches suivantes :

- Gestion comptable,
- Suivi clients et des encaissements,
- Suivi de la trésorerie et règlements fournisseurs,
- Gestion comptable des filiales et sous-filiales,
- Suivi encaissements (chèques, virements), rapprochements bancaires,
- L'établissement des arrêtés annuels et semestriels,
- Contrôle de gestion et analyse des coûts,
- L'établissement du budget annuel et analyse des écarts avec mise en œuvre d'actions correctives,
- Obligations fiscales, sociales et juridiques (en lien avec les conseils extérieurs du Groupe),
- Reporting auprès des actionnaires,
- Autres tâches administratives et financières.

Les relations avec les banques, ainsi que les signatures sont assurées directement par la direction générale en lien avec la direction financière.

Le commissaire aux comptes de la Société vérifie les comptes en s'appuyant sur la direction financière et les experts comptables et en diligentant leurs propres missions d'audit.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le Conseil d'administration semestriellement et annuellement.

## **2.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE**

### **2.4.1. Détention du capital social et droit de vote de la Société**

A la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis comme suit au 31 décembre 2023 :

<b>Répartition du capital social au 31 décembre 2023</b>				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
UNI Holding <sup>(1)</sup>	878.787	<b>24,02%</b>	<b>1.739.024</b>	26,80%
Bambalouni Invest <sup>(2)</sup>	878.787	<b>24,02%</b>	<b>1.739.024</b>	26,80%
Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659.099	<b>18,02%</b>	<b>1.304.284</b>	20,10%
Gadaca <sup>(4)</sup>	263.639	<b>7,21%</b>	<b>521.713</b>	8,04%%
Jinerjy <sup>(5)</sup>	219.688	<b>6,01%</b>	<b>434.739</b>	6,70%
Auto-détenues	8.580	<b>0,24%</b>	-	-

Flottant	749.282	<b>20,48%</b>	<b>749.282</b>	11,55%
<b>TOTAL</b>	<b>3.657.862</b>	<b>100%</b>	<b>6 488 066</b>	<b>100,00 %</b>

A la date du présent Rapport, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

	<b>Répartition du capital social à la date du Rapport</b>			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
UNI Holding <sup>(1)</sup>	878.787	<b>24,02%</b>	<b>1.739.024</b>	26,77%
Bambalouni Invest <sup>(2)</sup>	878.787	<b>24,02%</b>	<b>1.739.024</b>	26,77%
Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659.099	<b>18,02%</b>	<b>1.304.284</b>	20,08%
Gadaca <sup>(4)</sup>	263.639	<b>7,21%</b>	<b>521.713</b>	8,03%
Jinerjy <sup>(5)</sup>	219.688	<b>6,01%</b>	<b>434.739</b>	6,69%
Auto-détenues	9.241	<b>0,25%</b>	-	-
Flottant	748.621	<b>20,47%</b>	<b>748.621</b>	11,54%
<b>TOTAL</b>	<b>3.657.862</b>	<b>100%</b>	<b>6.487.405</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> Société à responsabilité limitée (534 987 920 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société RCD Participations SARL (918 876 608 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société UNI MBO SARL (918 842 139 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur de la Société.

<sup>(2)</sup> Société à responsabilité limitée (809 165 582 RCS Nanterre) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Samy DJEBALI, administrateur de la Société.

<sup>(3)</sup> Société par actions simplifiée unipersonnelle (833 566 771 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Charlie EVRARD, Président du Conseil d'administration de la Société.

<sup>(4)</sup> Société par actions simplifiée (905 340 311 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Guillaume ROUAUD, directeur général délégué de la Société.

<sup>(5)</sup> Société à responsabilité limitée (808 699 458 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Jean-Christophe CAYOL, administrateur de la Société.

Depuis l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth®, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth®, a été prise en compte. Pour rappel, la Société ayant été constituée le 6 décembre 2021, l'attribution de droits de vote double est intervenue le 6 décembre 2023.

## 2.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice

Néant.

## 2.4.3. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2023, les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital de la Société.

## 2.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2023 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre, pour une durée de 18 mois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF.

En vue de favoriser la liquidité et la régularité des transactions sur ses titres, la Société a annoncé avoir conclu un contrat de liquidité avec la société TP ICAP le 30 juin 2023. Pour la mise en œuvre de ce contrat, effective le 3 juillet 2023, 230.000 euros en espèces ont été affectés au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2023, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : **8 580**
- Solde en espèces : **141 409,24 €**

Sur la période du 3 juillet 2023 au 31 décembre 2023, ont été exécutées :

- **257** transactions à l'achat pour un cours moyen de **8,25** euros
- **194** transactions à la vente pour un cours moyen de **7,11** euros

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- **23 694** titres pour **195 431,93 euros** à l'achat
- **15 114** titres pour **107 453,32 euros** à la vente

## 2.4.5. Autodétention au 31 décembre 2023

Pourcentage de capital autodétenu par Mon Courtier Energie Groupe	0,24%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	8 580
<i>dont :</i>	
Nombre d'actions affectées au contrat de liquidité	8 580
Valeur nominale du portefeuille (en €)	8 580 <sup>(a)</sup>
Valeur comptable du portefeuille (en €)	-
Valeur de marché du portefeuille (en €)	68 211 <sup>(b)</sup>

<sup>(a)</sup> Sur la base d'une valeur nominale de l'action Mon Courtier Energie Groupe de 1 euro.

<sup>(b)</sup> Sur la base du cours de clôture de l'action Mon Courtier Energie Groupe sur *Euronext Growth®* Paris au 29 décembre 2023 de 7,95 euros.

## 2.4.6. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 19 juin 2024

Il est prévu de proposer à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 19 juin 2024 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre, pour une durée de 18 mois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF. Les principaux termes de cette autorisation soumise à l'Assemblée générale, sont les suivants :

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées** : 10% du nombre total d'actions composant son capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

### Objectifs des rachats d'actions :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds

- propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale d'une résolution spécifique ;
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
  - la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Prix d'achat maximum** : 25 euros.

**Montant maximum des fonds pouvant être affectés au rachat** : 3 millions d'euros

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est précisé que la mise en place du programme de rachat d'actions et sa mise en œuvre feront l'objet de communications conformément aux dispositions légales et réglementaires.

#### **2.4.7. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société**

A la connaissance de la Société, aucune déclaration n'a été adressée à l'AMF, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, par des personnes tenues au dépôt d'une déclaration, en vue d'une publication sur son site internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

#### **2.4.8. Autocontrôle**

Nous rappelons que les sociétés dans lesquelles Mon Courtier Energie Groupe détient des participations ne détiennent aucune part du capital de la Société. De même, la Société ne détient aucune part du capital de l'un de ses actionnaires personnes morales.

Enfin, aucune des sociétés que la Société contrôle directement ou indirectement ne détient de participation dans le capital de la Société.

#### **2.4.9. Transactions avec les parties liées**

Le détail des opérations avec les parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe au cours de cette période, figure à la note **4.5.4.7.** des annexes aux états financiers semestriels consolidés présentés en section **4** du présent Rapport.

Par ailleurs, il n'existe aucune modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le Document d'Enregistrement qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du Groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

## 2.4.10. Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris depuis le 31 mai 2023.

Nombre d'actions cotées au 31/12/2023	<b>3.657.862</b>
Cours le plus haut du 31/05/2023 au 31/12/2023	<b>9,69</b>
Cours le plus bas du 31/05/2023 au 31/12/2023	<b>6,05</b>
Volume moyen quotidien du 31/05/2023 au 31/12/2023	<b>889</b>
Code ISIN	FR001400H3A0

## 3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 3.1. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 21 mars 2023, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Charlie EVRARD.

Lors de sa séance du 8 janvier 2024, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Charlie EVRARD de son mandat de Directeur Général, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a nommé Monsieur Guillaume ROUAUD, Directeur Général de la Société, à compter de l'issue de la réunion du Conseil et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Désormais, les fonctions de Président du Conseil d'Administration, occupées par Monsieur Charlie EVRARD et de Directeur Général, occupées par Monsieur Guillaume ROUAUD, sont dissociées – le Conseil d'Administration ayant confirmé lors de ladite séance le maintien de Monsieur Charlie EVRARD en qualité de Président du Conseil d'administration.

## **3.2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **3.2.1.Le Conseil d'administration**

#### **3.2.1.1. Composition**

A la date du présent Rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

<b>Président</b>	Charlie EVRARD
<b>Administrateurs</b>	Guillaume ROUAUD Romain CASSAGNAUD (Vice-président du Conseil d'administration) Matthieu BOFFO Karim LOUHICHI (Vice-président du Conseil d'administration) Samy DJEBALI Jean-Christophe CAYOL Marie-Charlotte FAMILIADES (Administrateur indépendant)

Au 31 décembre 2023, la Société dénombrait 8 administrateurs à la suite de la démission de Madame Claire VERNET-GARNIER le 15 novembre 2023 (voir le paragraphe 2.1.4.2.)



#### **Charlie Evrard, Président du conseil d'administration**

##### *Expérience et expertise apportées*

Avant de fonder Mon courtier énergie en 2017, Charlie Evrard a travaillé pendant plus de 3 ans au sein du groupe ENI, notamment au poste de Business Development Manager pour l'Europe, au siège à Milan. Il a également occupé les fonctions de Sales & Retention Director au niveau national pour la Belgique. Auparavant, Charlie Evrard a travaillé pendant 3 ans pour AlterGaz en tant que Sales Planning & Pricing Manager. Charlie Evrard est diplômé de l'ICN Business School et a également des expériences en matière de produits financiers structurés et dérivés au sein de la banque Société Générale.



#### **Guillaume Rouaud, directeur général et administrateur**

##### *Expérience et expertise apportées*

Guillaume Rouaud a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de l'énergie. Diplômé de l'IPAG, il a rejoint Mon courtier énergie en qualité de Directeur Commercial en 2019 après avoir occupé différents postes au sein d'AlterGaz, et travaillé pendant huit ans en tant que responsable des ventes indirectes et professionnelles chez ENI.



**Romain Cassagnaud, Vice-président du Conseil d'administration et administrateur**

*Expérience et expertise apportées*

Romain Cassagnaud est un des associés fondateurs du Groupe. Lauréat "Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées 2009", il a cofondé en 2008 la société UNIXIAL, cabinet de conseil en achat d'énergie. En 2010, il participe à la création de UNIDYS, société de vente de contrats de gaz naturel en BtoB. En 2011, il cofonde avec Matthieu Boffo le groupe UNI, qui regroupe différentes sociétés de conseil en achat d'énergie et d'investissement immobilier. Romain Cassagnaud est diplômé d'un BTS Management des Unités Commerciales.

Romain Cassagnaud supervise les agences Mon courtier énergie de Toulouse, Marseille et Montpellier conjointement avec Matthieu Boffo.



**Matthieu Boffo, administrateur**

*Expérience et expertise apportées*

Titulaire d'un BTS Management des Unités Commerciales, Matthieu Boffo est l'un des fondateurs du Groupe. Il s'associe avec Romain Cassagnaud en 2008 pour fonder UNIXIAL, cabinet de conseils sur l'optimisation des contrats d'énergie pour les PME/PMI et les collectivités locales. En 2010, ils obtiennent une franchise pour la commercialisation des contrats de gaz naturel et électricité pour le compte du groupe italien Eni.

Matthieu Boffo supervise les agences Mon courtier énergie de Toulouse, Marseille et Montpellier conjointement avec Romain Cassagnaud.



**Karim Louhichi, Vice-président du Conseil d'administration et administrateur**

*Expérience et expertise apportées*

Karim Louhichi est un des associés fondateurs de Mon courtier énergie Groupe.

Il a co-fondé en 2009 le groupe AxSELL, entreprise spécialisée dans l'externalisation de force de vente reconnue sur le marché des fournisseurs d'énergie. Partenaire historique du groupe italien Eni, le groupe AxSELL est devenu rapidement un distributeur exclusif auprès d'entreprises de toutes tailles, des acteurs du CAC 40 aux ETI et PME en passant par les artisans et les TPE. Il supervise conjointement avec Samy Djebali les agences de Saint-Cloud, Rouen, Lille et Amiens.

Karim Louhichi est par ailleurs gérant d'une entreprise de promotion immobilière.



### **Samy Djebali, administrateur**

#### *Expérience et expertise apportées*

Samy Djebali est associé du groupe AxSELL, spécialisé depuis 10 ans dans la commercialisation d'offres d'énergie.

Après s'être vu confier la commercialisation des offres aux particuliers de Poweo, Direct Energie et Altergaz sur l'île de France, le Nord et la Normandie, le groupe Axsell développe un savoir-faire dans la commercialisation des offres entreprises en partenariat avec Eni. Récompensé à plusieurs reprises par son partenaire, l'énergéticien italien, le Groupe Axsell a décidé de poursuivre sa voie en devenant un acteur pionnier du courtage en Europe en co-fondant Mon courtier énergie. Samy Djebali est diplômé de l'école d'ingénieur IMT Mines Europe spécialisée dans les télécommunications et les énergies.



### **Jean-Christophe Cayol, administrateur**

#### *Expérience et expertise apportées*

Diplômé d'un Bachelor Marketing – Business & Management et d'un Master 1 Commerce – Gestion & Finance, Jean-Christophe Cayol supervise les agences Mon courtier énergie de Bordeaux et Anglet. Avant de rejoindre le Groupe en 2020, Jean-Christophe Cayol a occupé pendant neuf ans le poste de directeur commercial associé de Eni Energies & Service, franchisé exclusif du réseau Eni Esp dans le sud-ouest de la France.



### **Marie-Charlotte Familiadès, administrateur indépendant**

#### *Expérience et expertise apportées*

Marie-Charlotte Familiadès est Présidente de la société Thé de la pagode depuis janvier 2024. Précédemment, elle exerçait des fonctions de Directrice Générale du groupe Dalloyau depuis 2018. En 2010, elle rejoint le groupe LVMH en tant que directrice commerciale de La Grande Epicerie de Paris où elle élabore la stratégie commerciale. Elle a également mené au sein du groupe Galerie Lafayette le lancement de "Lafayette Gourmet", en septembre 2014. Jusqu'en 2017, elle dirige une joint-venture avec Aéroports de Paris et participe à la rénovation et à l'ouverture de plus de 40 restaurants à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Marie-Charlotte Familiadès a été nommée Chevalier de l'Ordre national du Mérite en 2022.

### 3.2.1.2. Indépendance des administrateurs

L'indépendance des administrateurs est appréciée selon les critères fixés par le Code Middledent :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 10 avril 2024, a pu vérifier ces critères pour chacun des administrateurs et a considéré que, selon les critères rappelés ci-dessus, seule Madame Marie-Charlotte Familiadès est considérée comme indépendante. Le Conseil d'Administration est ainsi composé, à la date du présent rapport, d'1 administrateur indépendant (12,5%). Le Conseil d'Administration comprend sept hommes et 1 femme. Il n'existe, par ailleurs, aucun lien familial entre les administrateurs.

### 3.2.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

#### 3.2.1.3.1. Réunions du Conseil d'administration

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et de l'un de ses membres.

Du 21 mars 2023 au 31 décembre 2023<sup>5</sup>, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 6 fois aux dates listées ci-après.

Dates des réunions du Conseil d'administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
21 mars 2023	8	88,9%
25 avril 2023	7	77,8%
5 mai 2023	8	88,9%
26 mai 2023	9	100%
17 juillet 2023	9	100%
17 octobre 2023	9	100%

<sup>5</sup> Il est rappelé qu'antérieurement au 21 mars 2023, la Société était constituée sous forme de société par actions simplifiée.

### **3.2.1.3.2. Gestion des conflits d'intérêts**

A compter de sa convocation, qui intervient au moins 7 jours avant la réunion, et au plus tard au début de la réunion du Conseil d'administration, les administrateurs déclarent en fonction de l'ordre du jour leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation. Le Président du Conseil d'administration veille au respect de cette procédure.

En outre, le Conseil d'administration procède chaque année lors de sa réunion d'arrêté des comptes annuels à une revue des situations de conflits d'intérêts avérées ou potentielles qui concerneraient ses membres.

### **3.2.1.3.3. Les comités**

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 21 mars 2023, a débattu sur la mise en place de comités spécialisés conformément à la recommandation n° 7 du code Middlenext auquel la Société se réfère de manière volontaire. A l'issue de ce débat, le Conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit et un comité RSE, dont le rôle et le fonctionnement sont décrits ci-après, afin de faciliter les travaux du Conseil d'administration en la matière.

Le Conseil d'administration pourrait au cours des prochains exercices envisager de se doter de comités spécialisés complémentaires. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le Conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés.

#### **Comité d'audit**

A la date du présent Rapport, le comité d'audit est composé de :

- Monsieur Karim LOUHICHI
- Monsieur Romain CASSAGNAUD
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL

A sa constitution, le comité d'audit était présidé par Claire VERNET-GARNIER, administratrice indépendante. Depuis que cette dernière a quitté ses fonctions<sup>6</sup>, la Société recherche activement un administrateur remplissant les critères d'indépendance prévus par la réglementation afin notamment d'occuper la présidence du comité d'audit. En attendant, à chaque réunion, les membres du comité d'audit désignent un président de séance pour assurer l'intérim.

Les membres du comité d'audit et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité d'audit se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et à minima deux fois par an afin d'accomplir les missions suivantes :

---

<sup>6</sup> Voir communiqué de presse de la Société en date du 21 novembre 2023.

- vérifier que la Société s'est dotée et utilise une organisation et des moyens qui lui permettent de donner aux actionnaires et au marché une information comptable fidèle, sincère et loyale,
- s'assurer de l'existence et du respect des procédures de choix du Commissaire aux comptes ainsi que du suivi des recommandations du Commissaire aux comptes,
- s'assurer que les éléments de communication financière sont cohérents avec les comptes de la Société,
- examiner les réponses apportées par la Direction aux questions posées par les autorités boursières et les analystes financiers,
- s'assurer de l'existence et de la bonne application de procédures visant à identifier, qualifier et maîtriser les risques courus par la Société,
- évaluer l'existence et la pertinence des procédures de contrôle financier et d'audit interne.

## **Comité RSE**

A la date du présent Rapport, le comité RSE est composé de :

- Madame Marie-Charlotte FAMILIADES (Présidente du comité RSE)
- Monsieur Guillaume ROUAUD
- Monsieur Samy DJEBALI
- Monsieur Matthieu BOFFO

Les membres du comité RSE et son Président sont désignés et révoqués par le conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Le comité RSE se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige afin d'accomplir les missions suivantes :

- examiner la stratégie, les ambitions, les politiques et les engagements de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et formuler des recommandations à cet égard,
- assurer le suivi des actions de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale et leur déploiement.

### **3.2.1.3.4. Evaluation des travaux du Conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 avril 2024, qu'il sera procédé à une auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation n°13 du Code Middlenext, au cours du prochain exercice 2024.

### 3.2.2. La Direction du Groupe

A la date du présent Rapport, la direction du Groupe est composée de la manière suivante :

<b>Directeur général</b>	Guillaume ROUAUD
<b>Responsable Administratif et Financier</b>	Emilien THOMET
<b>Responsable Juridique</b>	Isabelle BREGET
<b>Responsable Communication</b>	Jules POURCHON
<b>Responsable Ressources Humaines</b>	Carine COURCOUX

### 3.2.3. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Charlie Evrard	Date de nomination : 21 mars 2023 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur et Président du conseil d'administration Directeur général jusqu'au 8 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>SAS Mon Courtier Energie : Président jusqu'au 15 janvier 2024</li> <li>SAS MCE Agences : Directeur Général jusqu'au 22 décembre 2023</li> <li>TITUN Consulting : Président</li> </ul>
Monsieur Guillaume Rouaud	Date de nomination : 21 mars 2023 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur Directeur général délégué jusqu'au 8 janvier 2024 Directeur Général à compter du 8 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>SAS Mon Courtier Energie : Directeur Général</li> <li>SAS Fox Green : Directeur Général jusqu'au 29 décembre 2023</li> <li>SAS MCE Agences : Président jusqu'au 24 novembre 2023</li> <li>MCE Agences : Directeur Général depuis le 24 novembre 2023</li> <li>SAS GADACA : Président</li> </ul>
Monsieur Romain Cassagnaud	Date de nomination : 21 mars 2023	Administrateur Vice-président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>SAS UNI Holding : Co-gérant</li> <li>SARL UNICAPITAL : Co-gérant</li> <li>SARL UNI COURTAGE : Co-gérant</li> </ul>

	Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025		<ul style="list-style-type: none"> <li>• UNI COURTAGE PACA : Co-gérant</li> <li>• SCI UNI : Co-gérant</li> <li>• SARL UNIXIAL : Co-gérant</li> <li>• SARL UNIDYS : Co-gérant</li> <li>• SARL UNIDYS Développement : Co-gérant</li> <li>• SARL UNI SOLAIRE : Co-gérant</li> <li>• SARL RCD Participations : Co-gérant</li> </ul>
Monsieur Matthieu Boffo	<p>Date de nomination : 21 mars 2023</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025</p>	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SARL UNI Holding: Co-gérant</li> <li>• SARL UNICAPITAL : Co-gérant</li> <li>• SARL UNI COURTAGE : Co-gérant</li> <li>• SARL UNI COURTAGE PACA : Co-gérant</li> <li>• SCI UNI : Co-gérant</li> <li>• SARL UNIXIAL : Co-gérant</li> <li>• SARL UNIDYS : Co-gérant</li> <li>• SARL UNIDYS Développement : Co-gérant</li> <li>• SARL UNI SOLAIRE : Co-gérant</li> <li>• SARL UNI MBO SARL : Co-gérant</li> </ul>
Monsieur Karim Louhichi	<p>Date de nomination : 21 mars 2023</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025</p>	<p>Administrateur</p> <p>Vice-président du Conseil d'administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SARL BAMBALOUNI INVEST : Gérant</li> <li>• SARL AXSYNERGIES : Gérant</li> <li>• SARL AXSELL : Gérant</li> <li>• SARL AXSOLUTIONS : Gérant</li> <li>• SARL ELYSA PROMOTION : Gérant</li> <li>• SCI OJJA : Gérant</li> <li>• KAAAN SAS : Directeur Général</li> <li>• KLAN SAS : Président</li> </ul>
Monsieur Samy Djebali	<p>Date de nomination : 21 mars 2023</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025</p>	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SARL BAMBALOUNI INVEST : Associé</li> <li>• SARL AXSYNERGIES : Associé</li> <li>• SARL AXSELL : Associé</li> <li>• SARL AXSOLUTIONS : Associé</li> <li>• SARL ELYSA PROMOTION : Associé</li> <li>• SCI OJJA : Gérant</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>PANTELLERIA SAS (en cours d'immatriculation) : Président Directeur Général</li> </ul>
Monsieur Jean-Christophe Cayol	Date de nomination : 21 mars 2023  Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>SAS DIONYSOS : Président</li> <li>SARL JINERJY : Gérant</li> </ul>
Madame Marie-Charlotte Familiadès	Date de nomination : 21 mars 2023  Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur les comptes 2025	Administrateur indépendant	Néant

### **3.2.4. Mandat des commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale des associés réunie le 3 janvier 2023 a nommé la société ERNST & YOUNG AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### **3.3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE**

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2023.

### **3.4. PARTICIPATION AU CAPITAL ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

A la date du présent Rapport, et à la connaissance de la Société :

- Monsieur Romain CASSAGNAUD, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration et Monsieur Matthieu BOFFO, administrateur, détiennent chacun

indirectement, au travers de la société UNI Holding, 24.02% du capital et 26.77% des droits de vote de la Société ;

- Monsieur Karim LOUHICHI, administrateur et Vice-président du Conseil d'administration et Monsieur Samy DJEBALI, administrateur, détiennent chacun indirectement, au travers de la société Bambalouni Invest, 24.02% du capital et 26.77% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Charlie EVRARD, Président du Conseil d'administration de la Société, détient indirectement, au travers de la société Titun Consulting, 18.02% du capital et 20.08% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Guillaume ROUAUD, Administrateur et Directeur Général de la Société, détient indirectement, au travers de la société Gadaca, 7.21% du capital et 8.03% des droits de vote de la Société ;
- Monsieur Jean-Christophe CAYOL, Administrateur, détient indirectement, au travers de la société Jinerjy, 6.01% du capital et 6.69% des droits de vote de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun autre membre du Conseil d'Administration et de la Direction Générale ne détient directement ou indirectement des actions de la Société.

Aucune attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital, ni aucune attribution gratuite d'actions ni aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été effectuée au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

### **3.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS**

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

### **3.6. APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT**

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middledenext comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses titres aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site Middledenext (<https://www.middledenext.com/>)

Le tableau ci-après présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middledenext à la date du présent Rapport.

Recommandations du code Middledext	Appliquée	Non appliquée
<b>Le pouvoir de « surveillance »</b>		
R1 : Déontologie des membres du conseil		
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X	
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des membres du conseil		X (1)
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités	X (2)	
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X	
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil		X (3)
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
<b>Le pouvoir exécutif</b>		
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R 19 : Indemnités de départ	X	
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

(1) R 5 : A la date du présent Rapport, aucun plan de formation n'est en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion approfondie pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.

(2) R 7 : A la date du présent Rapport, la Société a mis en place un Comité d'audit ainsi qu'un Comité RSE (se référer au paragraphe 3.2.1.2.2 du présent Rapport). A ce stade, la mise en place d'un comité des nominations et des rémunérations n'a pas été retenue. Néanmoins, la pertinence de la mise en place d'un tel comité sera étudiée régulièrement.

(3) R 11 : Cette recommandation est appliquée, à l'exception de l'échelonnement du renouvellement des mandats qui ont tous la même date d'échéance, compte tenu de la récente constitution du conseil d'administration à la suite de la transformation de la Société en société anonyme le 21 mars 2023. L'échelonnement du renouvellement des mandats des administrateurs se fera au fur et à mesure des modifications de la composition du conseil d'administration.

### **3.7. RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES**

Le Conseil d'administration examinera le résultat des votes de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2024 sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé, notamment le sens des votes des actionnaires minoritaires, et décidera s'il est ou non nécessaire de procéder à une communication spécifique à ce sujet. Les résultats des votes seront accessibles en ligne, sur le site Internet de la Société.

### **3.8. RATIO D'EQUITE**

Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R 16 du code Middlenext, il est de **2.72** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour Monsieur Charlie Evrard et de **2.58** pour Monsieur Guillaume Rouaud. Pour le calcul de ce ratio, il est tenu compte de la rémunération due au titre de l'exercice 2023 à Monsieur Charlie Evrard et Monsieur Guillaume Rouaud.

Le salaire moyen de l'exercice 2023 s'élève à 45 153€ brut ; le salaire médiant est de 38 000€ brut.

Par ailleurs, le salaire le plus bas au sein de la Société s'élève à 25 000 € brut annuel.

### **3.9. POLITIQUE DE DIVERSITE ET D'EQUITE**

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité. Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le responsable RH.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

### **3.10. PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME**

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

### **3.11. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2023 a donné les délégations ou autorisations suivantes au Conseil d'administration :

<b>Objet de la résolution</b>	<b>Durée</b>	<b>Plafonds</b>	<b>Modalités de détermination du prix</b>
Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	18 mois	10% du capital social	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du rachat d'actions	18 mois	10% du capital social par période de 24 mois	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration dans le cadre des dispositions de	Durée allant jusqu'à la date de règlement - livraison des actions à émettre lors de l'introduction	2.000.000 €	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le conseil d'administration, en fonction du choix de la typologie de l'opération envisagée, selon l'une des modalités suivantes :

<p>l'article L. 225-129-2 du code de commerce, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris</p>	<p>des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris ; cette date ne pouvant en tout état de cause pas être postérieure à vingt-six (26) mois à compter du 21 mars 2023</p>		<p>- à l'issue de la période de placement, par la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place, ou</p> <p>- selon la procédure dite d'« offre à prix ferme », conformément aux pratiques de marché au terme d'un processus au cours duquel seront pris en compte une série de facteurs, parmi lesquels notamment la perception de l'opération envisagée par les investisseurs et l'état des marchés financiers.</p>
<p>Autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce</p>	<p>26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre de la délégation qui précède).</p>	<p>15% du montant de l'émission initiale</p>	<p>Même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission,</p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 3.000.000 €* </p>	

<p>avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes</p>		<p>Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**</p>	
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers</p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 3.000.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %</li> <li>• Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus</li> </ul>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à</p>	<p>18 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la</li> </ul>

<p>l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires***</p>		<p>3.000.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**</p>	<p>moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus</li> </ul>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du code monétaire et</p>	<p>26 mois</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et 3.000.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 50.000.000 €**</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les augmentations de capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 25 %</li> <li>• Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs</li> </ul>

financier et dans la limite de 20% du capital social par an			mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application des quatre résolutions précédentes.	26 mois (étant précisé que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre d'une des quatre résolutions qui précèdent).	15% du nombre de titres de l'émission initiale * et **	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	38 mois	5% du capital social à la date d'attribution	
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	18 mois	145.000 euros* et ****	Les BSPCE seront émis gratuitement. Conformément aux prévisions de l'article 163 bis G du Code général des impôts, le prix de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'administration, étant précisé que ce prix devra être au moins égal, si la Société a procédé dans les six mois précédant l'attribution du bon à une augmentation de capital par émission de titres conférant des droits équivalents à ceux résultant de l'exercice du bon, au prix d'émission des titres concernés alors fixé, diminué le cas échéant d'une décote dans l'éventualité où cela viendrait à être autorisé par la loi.

			A défaut de réalisation d'une telle augmentation de capital au cours des six mois précédant l'attribution des BSPCE, le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le Conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des trois (3) derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSPCE par le Conseil d'administration.
Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscriptions d'actions dits « BSA », avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs - consultants - équipe dirigeante de la Société)	18 mois	145.000 euros* et ****	Le prix de souscription des BSA sera fixé par le conseil d'administration au vu du rapport d'un expert indépendant désigné par le conseil d'administration. Le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des trois derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA par le conseil d'administration.

\* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 3.000.000 € de nominal.

\*\* le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 100.000.000 € de nominal.

\*\*\* les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FCPI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « *small ou mid caps* » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur technologique, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans le secteur technologique, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

\*\*\*\* tout BSA émis et tout BSPCE émis viendra diminuer à due concurrence le montant maximum des BSA et BSPCE pouvant être émis, dans la mesure où le nombre total de BSA et BSPCE à émettre ne pourra excéder le plafond global de 145.000 Bons.

## 4. COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

### 4.1. BILAN

#### 4.1.1. Actif

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Ecarts d'acquisition	1 977	-	1 977	1 977
Immobilisations incorporelles	925	(346)	579	426
Immobilisations corporelles	152	(43)	109	56
Immobilisations financières	93	-	93	93
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres intragroupe	-	-	-	-
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>3 146</b>	<b>(389)</b>	<b>2 757</b>	<b>2 551</b>
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	5 670	(17)	5 653	2 803
Autres créances et comptes de régularisation	2 342	-	2 342	556
Valeurs mobilières de placement	5 286	-	5 286	-
Disponibilités	3 034	-	3 034	3 311
<b>Actif circulant</b>	<b>16 332</b>	<b>(17)</b>	<b>16 316</b>	<b>6 669</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>19 479</b>	<b>(406)</b>	<b>19 073</b>	<b>9 220</b>

#### 4.1.2. Passif

Capital social	3 658	2 900
Primes d'émission	5 663	-
Réserves consolidées	1 094	(260)
Réserves de conversion	-	-
Résultat part du groupe	1 186	1 818
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>11 602</b>	<b>4 458</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques	398	163
Provisions pour charges	6	1
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>404</b>	<b>164</b>
Emprunts et dettes financières	356	400
Fournisseurs et comptes rattachés	4 304	2 199
Autres dettes et comptes de régularisation	2 430	1 999
<b>Dettes</b>	<b>7 090</b>	<b>4 597</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>19 073</b>	<b>9 220</b>

## 4.2. COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 042</b>	<b>19 171</b>
Autres produits d'exploitation	310	249
Achats consommés	(15 632)	(14 124)
Charges de personnel	(3 661)	(2 617)
Autres charges d'exploitation	(85)	(0)
Impôts et taxes	(98)	(73)
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	(415)	(216)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(19 891)</b>	<b>(17 030)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 461</b>	<b>2 390</b>
Produits financiers	75	0
Charges financières	(6)	(25)
<b>Résultat financier</b>	<b>69</b>	<b>(24)</b>
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>1 530</b>	<b>2 365</b>
Produits exceptionnels	71	-
Charges exceptionnelles	(106)	(5)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(35)</b>	<b>(5)</b>
Impôt sur les bénéfices	(332)	(542)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>1 163</b>	<b>1 818</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 163</b>	<b>1 818</b>
Intérêts minoritaires	23	-
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>1 186</b>	<b>1 818</b>
Nombre d'actions à la clôture	3 657 862	2 900 000
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'année	3 344 427	2 900 000
Résultat de base par action en €	0,35	0,63

### 4.3. TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Titres d'auto-contrôle	Autres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12	2 900	-	0	-	-	0	13	2 913	-	2 913
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	13	-	-	13	(13)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	(272)	-	-	(272)	-	(272)	-	(272)
Autres variations	-	-	(2)	-	-	(2)	-	(2)	-	(2)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	1 818	1 818	-	1 818
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	2 900	-	(260)	-	-	(260)	1 818	4 458	-	4 458
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	1 818	-	-	1 818	(1 818)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	(464)	-	-	(464)	-	(464)	-	(464)
Augmentation de capital	758	5 663	-	-	-	-	-	6 421	-	6 421
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	0	-	-	0	-	0	1	1
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	1 186	1 186	(23)	1 163
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	3 658	5 663	1 094	-	-	1 094	1 186	11 602	(23)	11 579

#### 4.4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net total des sociétés consolidées	1 163	1 818
<b>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non lié à l'exploitation</b>		
Elimination des amortissements et provisions	381	234
Elimination de la variation des impôts différés	(70)	(67)
Elimination des plus ou moins values de cession	18	-
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-
Incidence de la var. des éléments non liés à l'exploitation (a)	287	(287)
Variation de BFR	(2 318)	235
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité</b>	<b>(540)</b>	<b>1 933</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immos incorp. (net de la var. des dettes)	(290)	(213)
Acquisition d'immos corp. (net de la var. des dettes)	(75)	(42)
Acquisition d'immos fin. (net de la var. des dettes)	-	-
Prêts et avances consentis	-	(57)
Cessions d'immos incorp. (net de la var. des créances)	-	-
Cessions d'immos corp. (net de la var. des créances)	-	-
Cessions d'immos fin. (net de la var. des créances)	-	-
Réduction des autres immos financières	-	-
Cessions autres actifs	-	-
Incidence des variations de périmètre	(19)	-
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>	<b>(384)</b>	<b>(312)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés par la société mère	(464)	(272)
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentations (réductions) de capital	6 441	-
Emissions d'emprunts	-	1
Remboursements d'emprunts	(44)	(53)
Variation nette des concours bancaires	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>	<b>5 933</b>	<b>(325)</b>
Incidence de la variation ds taux de change	-	-
Incidence chgt de principes comptables	-	(0)
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
Trésorerie d'ouverture	3 311	2 015
Trésorerie de clôture	8 319	3 311

- (a) L'Assemblée générale de Mon Courtier Energie Groupe lors de l'approbation de ses comptes clos le 30 juin 2022 a décidé de verser un dividende à ses associés (272 k€) et de doter la réserve légale (15 k€). Compte tenu des modalités de consolidation de la société Mon Courtier Energie Groupe dans les comptes consolidés au 31/12/2022, le résultat statutaire distribuable et affectable à la réserve légale au titre de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2022 ne sont pas inscrits dans les comptes consolidés

de Mon Courtier Energie Groupe. Ces deux opérations ont été retraitées dans le tableau de flux de trésorerie consolidé ci-dessus sur la ligne « Incidence de la var. des éléments non liés à l'exploitation » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et neutralisation de l'écriture avec une extourne sur les comptes présentés au 31 décembre 2023.

## **4.5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **4.5.1. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

#### **4.5.1.1. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement ANC 2020-01, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de prudence ;
- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

#### **4.5.1.2. MODALITES DE CONSOLIDATION**

##### **Rappel des modalités 2022**

La société Mon courtier énergie groupe (société consolidante, ci-après nommée le Groupe) a été créée en décembre 2021 et a clôturé son premier exercice au 30/06/2022. La société Mon courtier énergie groupe a changé de date de clôture au 31/12/2022 (second exercice de 6 mois pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2022).

Conformément à l'article 111-6 du règlement ANC 2020-01, lorsque la majorité des entités à consolider clôturent leur exercice à une date autre que celle qui est adoptée par l'entité consolidante, la consolidation peut être effectuée à la date de clôture retenue par la majorité des entités consolidées pour leurs comptes individuels.

Ainsi les comptes consolidés de Mon courtier énergie groupe au 31/12/2022, sont composés d'une période de 12 mois des flux de la société Mon courtier énergie groupe, reconstituée à partir de l'agrégation des comptes clos le 30 juin 2022 et le 31 décembre 2022.

##### **Modalités 2023**

A partir de 2023, toutes les sociétés du groupe ont un exercice statutaire de 12 mois allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

## Périmètre de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31/12/2023 et au 31/12/2022 sont les suivantes :

Sociétés du périmètre de consolidation	31/12/2023			31/12/2022			
	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	
<b>Société Mère</b>							
Mon courtier énergie groupe	IG	100%	100%	IG	100%	100%	anciennement FOX
<b>Filiales Françaises</b>							
Mon courtier énergie (MCE)	IG	100%	100%	IG	100%	100%	
MCE Agences	IG	100%	100%	IG	100%	100%	anciennement MCE Lyon
MCE Angers				IG	100%	100%	fusionnée sous MCE en 2023
FOX Green				IG	100%	100%	fusionnée sous MCE en 2023
<b>Filiales Etrangères</b>							
Mon courtier énergie Espana	IG	90%	90%	IG	100%	100%	

Un changement dans le pourcentage de détention est intervenu sur le premier semestre 2023 avec une augmentation de capital de la filiale Mon courtier énergie España de 190 K€ souscrit à hauteur de 170 K€ par la société mère Mon Courtier Energie Groupe et par le manager de la filiale pour 20 K€. Ce dernier détient désormais 10% de contrôle de cette société.

### 4.5.1.3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

- **Ecart d'acquisition**

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée es caractéristiques pertinentes de l'opération concernée.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A chaque clôture des comptes, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. Le test de dépréciation vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode Discounted Cash Flow) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC) comprenant une prime de risque spécifique au marché.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les écarts d'acquisitions sont constitués de la différence entre le coût d'achat des titres de la société détenue et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

- **Contrats de crédit-bail et assimilés**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il est précisé que les contrats de location signés par le Groupe ne remplissent pas les critères définis par le règlement ANC 2020-01 des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats sont donc considérés comme des contrats de location simple qui n'impliquent pas de retraitement dans les comptes consolidés.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur la base d'une appréciation au cas par cas du risque de non- recouvrement des créances à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté, du résultat des relances effectuées, des habitudes de règlement.

- **Provisions pour risques et charges**

Certains contrats signés avec les fournisseurs d'énergie prévoient des clauses de « décommissionnement ». Le décommissionnement prévoit la rétrocession des commissions de courtage versées par le fournisseur d'énergie aux sociétés du Groupe lorsqu'il y a rupture anticipée du contrat entre le fournisseur d'énergie et le bénéficiaire du contrat d'énergie.

A la clôture, les sociétés du Groupe calculent une provision sur la base de la durée restante des contrats et l'appréciation du risque de non-exécution du contrat pour chaque client bénéficiaire du contrat d'énergie.

- **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31/12/2023 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 3,17 % contre 3,77% au 31/12/2022.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- **Impôts sur les bénéfices**

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours
- de leur période de dénouement.

- **Chiffre d'affaires**

Le Groupe intègre les trois typologies de prestations de services suivantes dans son chiffre d'affaires :

- **Prestations de Courtage en énergie**

Le chiffre d'affaires lié aux commissions de courtage et facturé au fournisseur d'énergie est intégralement reconnu à la signature du contrat de fourniture d'énergie par le client bénéficiaire avec le fournisseur d'énergie.

- **Prestations de gestion des contrats d'énergies**

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations (suivi administratif et financier du contrat selon la durée du contrat pour le compte du client auprès du fournisseur d'énergie) par Mon courtier énergie au bénéfice de son client.

- **Prestations d'accompagnement à la Transition énergétique**

Le chiffre d'affaires lié aux prestations d'accompagnement énergétique (principalement la mise en place de bornes électriques et identification d'aides financières pour la réalisation de travaux qui améliorent l'efficacité énergétique) est reconnu à la réalisation de la prestation de service.

- **Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du Groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

#### 4.5.1.4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à l'article 282-9 du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, vous trouverez ci- dessous les informations sectorielles suivantes :

**Concernant l'exercice 2023 :**

- o Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Courtage en Energie (92,18%)</b>	<b>Autres** (7,82%)</b>
Chiffre d'affaires	19 397	1 646

\*\*Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

Les outils actuels ne permettent pas d'apporter le niveau de précision par secteur et par zones géographique pour les informations concernant le résultat d'exploitation et les immobilisations. La société va prochainement mettre en place un outil analytique de la

marge contributive et du résultat d'exploitation contributif de ces activités. L'information analytique sera alors communiquée.

- o Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>France (93,5%)</b>	<b>Europe (6,5%)</b>
Chiffre d'affaires	19 675	1 368

L'activité commerciale en Espagne a enregistré un chiffre d'affaires de 145 k€ sur l'exercice 2023.

**Concernant l'exercice 2022 :**

- o Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Courtage en Energie (92,5%)</b>	<b>Autres** (7,5%)</b>
Chiffre d'affaires	17 719	1 452

\*\*Autres pour les autres secteurs opérationnels non présentés car < 10%.

- o Le chiffre d'affaires par zones géographique est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>France (96,1%)</b>	<b>Europe (3,9%)</b>
Chiffre d'affaires	18 423	748

L'activité commerciale en Espagne a débuté au deuxième semestre 2022 et a enregistré un chiffre d'affaires de 15 k€.

## 4.5.2. DETAIL DES COMPTES DE BILAN

### 4.5.2.1. ECART D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31/12/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2023
Valeurs brutes	1 977	-	-	-	1 977
Ecart d'acquisition MCE	1 977	-	-	-	1 977
Amortissements/dépréciations	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition MCE	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes des écarts d'acquisition</b>	<b>1 977</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 977</b>

La société Mon Courtier Energie Groupe a été constituée au mois de décembre 2021 par apport de 100% des titres de la société Mon Courtier Energie.

L'écart d'acquisition n'a pas été affecté à des postes d'actifs.

La durée d'utilisation de cet écart d'acquisition est non limitée et ne fait ainsi pas l'objet d'amortissement. Il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'unité génératrice de trésorerie est constituée des filiales opérationnelles du Groupe.

Au titre de 2023, le Groupe ne reconnaît qu'une seule UGT. Si les autres activités, accessoires en 2023, devenaient plus importantes en 2024 et au-delà, le nombre d'UGT pour le test de dépréciation annuel sera reconsidéré.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme (5 ans) utilisés par le management du Groupe. Les principales hypothèses opérationnelles reposent sur les niveaux de croissance de Mon courtier énergie depuis sa création.

Les hypothèses financières retenues à la clôture de l'exercice dans le cadre du test de dépréciation sont :

- Taux d'actualisation : 11,16%
- Taux de croissance à long terme 2%

Le taux d'actualisation est déterminé de la manière suivante :

- $OAT\ 10\ ans\ (2,89\%) + (Prime\ de\ risque\ société \times\ Facteur\ de\ risque\ société) +\ prime\ de\ risque\ spécifique = 2,89\% + (5,86\% \times 0,9) + 3\% = 11,16\%$

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement et cumulativement les critères suivants :

- Le taux de croissance à l'infini de plus ou moins un point ;

- Le taux d'actualisation, de plus ou moins deux points.

Le résultat du test de dépréciation, y compris l'analyse de sensibilité, n'entraîne pas la dépréciation de l'écart d'acquisition pour 2023.

#### 4.5.2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2023
<b>Valeurs brutes</b>	635	290	-	-	925
Frais de recherche	-	-	-	-	-
Concessions, brevets & droits similaires	-	-	-	-	-
Logiciels	634	278	-	-	912
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Marque	1	-	-	-	1
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	12	-	-	12
Avances et acomptes sur immos incorp	-	-	-	-	-
<b>Amortissements/dépréciations</b>	(209)	(137)	-	-	(346)
Amt/Dép. frais de rech.	-	-	-	-	-
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-	-	-	-	-
Amt/Dép. logiciels	(209)	(137)	-	-	(346)
Amt/Dép. fonds commercial	-	-	-	-	-
Amt/Dép. marques	(0)	(0)	-	-	(0)
Amt/Dép. autres immos incorp.	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes des immobilisations incorporelles</b>	426	153	-	-	579

#### 4.5.2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2023
<b>Valeurs brutes</b>	77	75	-	-	152
Constructions	-	-	-	-	-
Installations tech, matériel & outillage	-	-	-	-	-
Matériel de bureau	19	38	-	-	57
Matériel de transport	2	-	-	-	2
Matériel informatique	5	7	-	-	12
Autres immobilisations corporelles	50	31	-	-	81
Immobilisations en crédit-bail	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-
<b>Amortissements/dépréciations</b>	(21)	(22)	-	-	(43)
Amt/Dép. constructions	-	-	-	-	-
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-	-	-	-	-
Amt/Dép. matériel de bureau	(8)	(11)	-	-	(19)
Amt/Dép. matériel de transport	(2)	(0)	-	-	(2)
Amt/Dép. matériel informatique	(1)	(2)	-	-	(3)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(10)	(9)	-	-	(19)
Amt/Dép. immobilisations en crédit-bail	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes des immobilisations corporelles</b>	56	53	-	-	109

#### 4.5.2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2023
Valeurs brutes	110	51	(69)	-	93
Titres de participation	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	93	51	(69)	-	76
Autres immobilisations financières	17	-	-	-	17
Dépréciations	(18)	-	18	-	-
Dépréciations des titres de participation	-	-	-	-	-
Dépréciations des titres immobilisés	-	-	-	-	-
Dép. des prêts	(18)	-	18	-	-
Dép. des autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes des immobilisations financières</b>	<b>93</b>	<b>51</b>	<b>(51)</b>	<b>-</b>	<b>93</b>

#### 4.5.2.5. CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs brutes	5 670	2 803
Provisions pour dépréciations	(17)	-
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>5 653</b>	<b>2 803</b>

Le tableau ci-dessous détaille la part des créances clients à la clôture 2023 et à la clôture 2022 par ancienneté selon date de facture :

Au 31/12/2023	Factures à établir	Echéancier selon date de facture				
		Moins de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Entre 90 et 120 jours	Plus de 120 jours
% Solde total (5 653 k€)	45,0%	37,2%	8,7%	4,1%	0,4%	4,6%
en k€	2 544	2 103	491	234	23	258
% dépréciation	n/a	0%	0%	0%	0%	9%

Au 31/12/2022	Factures à établir	Echéancier selon date de facture				
		Moins de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Entre 90 et 120 jours	Plus de 120 jours
% Solde total (2 803 k€)	60,1%	30,9%	3,4%	0,4%	0,9%	4,3%
en k€	1 686	865	95	11	26	120
% dépréciation	n/a	0%	0%	0%	0%	0%

Un montant de 8 k€ a été comptabilisé en 2023 sur l'entité Mon Coutier Energie en perte sur créance irrécouvrable. Aucune perte enregistrée sur l'exercice 2022.

#### 4.5.2.6. AUTRES CREANCES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 342</b>	<b>556</b>
Fournisseurs avances et acomptes versés	20	13
Créances fiscales et sociales	1 308	382
Impôts différés actif	137	67
Etat, Impôt sur les bénéfices	560	-
Autres créances	9	19
Charges constatées d'avance - courant, non courant	308	74
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>2 342</b>	<b>556</b>

#### 4.5.2.7. Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>
ID / Déficits reportables	136
ID / Différences temporaires	-
ID / Retraitement des engagements de retraite	1
ID / Retraitement frais d'établissement	-
ID / Autres retraitements	-
<b>Impôts différés - Actif</b>	<b>137</b>

#### 4.5.2.8. Trésorerie nette

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	5 286	-
Disponibilités	3 034	3 311
Trésorerie passive	(1)	(0)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>8 319</b>	<b>3 311</b>

#### 4.5.2.9. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2023
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risque	163	398	(163)	-	398
<b>Provisions pour risques</b>	<b>163</b>	<b>398</b>	<b>(163)</b>	<b>-</b>	<b>398</b>
Provisions fin de carrière	1	5	-	-	6
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-
<b>Provision pour charges</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>164</b>	<b>403</b>	<b>(163)</b>	<b>-</b>	<b>404</b>

Le montant de la provision retraite s'établit à 6 K€ au 31/12/2023 contre 1 K€ au 31/12/2022 et concerne exclusivement la filiale Mon courtier énergie représentant la majorité des effectifs du Groupe consolidé.

#### 4.5.2.10. Emprunts et dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	31/12/2023
Emprunts auprès établis. de crédit	399	-	(44)	-	-	355
Crédit bail retraits	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	1	-	-	-	-	1
Concours bancaires courants	0	1	-	-	-	1
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>400</b>	<b>1</b>	<b>(44)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>356</b>

- Répartition des emprunts et dettes financières par organismes prêteurs :

**En 2023 :**

Organisme Preteur	Capital Souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant du au 31/12/2023 (en k€)
Banque Populaire	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	130
BPI	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	225
<b>Solde Restant du au 31/12/2023</b>					<b>355</b>

**En 2022 :**

Organisme Preteur	Capital Souscrit (en k€)	Date de souscription	Date début	Date de fin	Capital restant du au 31/12/2022 (en k€)
Banque Populaire	65	24/07/2017	15/02/2018	15/07/2022	-
Banque Populaire	225	04/10/2021	02/11/2021	01/10/2026	175
BPI	225	15/10/2021	30/01/2024	31/10/2028	225
<b>Solde Restant du au 31/12/2022</b>					<b>400</b>

#### 4.5.2.II. Dettes fournisseurs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	1 872	809
Factures non parvenues	2 432	1 390
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>4 304</b>	<b>2 199</b>

#### 4.5.2.12. Autres dettes

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Clients avances et acomptes reçus	18	12
Dettes fiscales et sociales	2 192	1 463
Impôts différés passif	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices	26	417
Compte courants groupe passifs	-	1
Autres dettes	2	12
Produits constatés d'avance	192	92
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>2 430</b>	<b>1 999</b>

### 4.5.3. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

#### 4.5.3.1. Chiffre d'affaires

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Production vendue de services	21 042	19 150
Management fees	-	-
Autres refacturations avec marge	1	21
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 042</b>	<b>19 171</b>

La répartition du chiffre d'affaires par prestations de services est la suivante :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Prestation de courtage en énergie	92,2%	92,5%
Prestations de gestion des contrats d'énergies	2,6%	1,7%
Prestations d'accompagnement à la transition énergétique	3,0%	4,8%
Autres (refacturations aux licenciés de marque)	2,2%	1,0%

#### 4.5.3.2. Autres produits et charges d'exploitation

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Production immobilisée	290	191
Subventions d'exploitation	2	-
Autres produits	5	6
Transferts de charges d'exploitation	12	52
Autres charges	(85)	(0)
<b>Autres produits et charges d'exploitation nets</b>	<b>225</b>	<b>249</b>

### 4.5.3.3. Achats consommés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Achat d'études	(398)	(243)
Autres achats	(508)	(272)
Achats non stockés de matières et fournitures	(74)	(57)
Locations et charges locatives	(363)	(266)
Entretiens et réparations	(356)	(254)
Primes d'assurance	(24)	(19)
Etudes et recherches	(15)	(10)
Divers	(4)	(117)
Personnel mis à disposition	-	(9)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(12 931)	(12 244)
Publicités	(355)	(292)
Transports	(5)	(37)
Déplacements, missions	(426)	(183)
Frais postaux	(40)	(25)
Services bancaires	(32)	(18)
Autres charges externes	(101)	(79)
<b>Achats consommés</b>	<b>(15 632)</b>	<b>(14 124)</b>

### 4.5.3.4. Impôts et taxes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(61)	(17)
Autres impôts et taxes	(37)	(57)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(98)</b>	<b>(73)</b>

### 4.5.3.5. Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	(2 756)	(2 060)
Charges sociales	(905)	(556)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(3 661)</b>	<b>(2 617)</b>

### 4.5.3.6. Dotations / reprises d'amortissement & provisions d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
(Dotations) aux amortissements et provisions	(579)	(261)
Reprises aux provisions	163	44
<b>(Dotations) / reprises aux amortissements et provisions</b>	<b>(415)</b>	<b>(216)</b>

#### 4.5.3.7. Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participations	-	-
Autres produits financiers	58	0
Reprises sur provisions et amortissements financiers	18	-
<b>Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>0</b>
Charges d'intérêts	(6)	(7)
Pertes de change	(0)	-
Autres charges financières	-	-
Dotation aux provisions et amortissements financiers	-	(18)
<b>Charges financières</b>	<b>(6)</b>	<b>(25)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>69</b>	<b>(24)</b>

#### 4.5.3.8. Impôts sur les bénéfices : ventilation impôt exigible /différé

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles	(402)	(609)
Impôts différés	71	67
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>(332)</b>	<b>(542)</b>

#### 4.5.3.9. Résultat Exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits excep. s/ exercices antérieurs	-	-
Produits de cession des actifs immobilisés	51	-
Autres produits exceptionnels	20	-
Reprises sur provisions exceptionnelles	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>71</b>	<b>-</b>
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-	-
VNC des actifs immobilisés cédés	(69)	-
Autres charges exceptionnelles	(37)	(5)
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(106)</b>	<b>(5)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(35)</b>	<b>(5)</b>

#### 4.5.4. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

##### 4.5.4.1. Honoraires des CAC

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Audit</b>	<b>50</b>	<b>23</b>
Certification des comptes	50	23
Services autres que la certification des comptes	-	-
<b>Autres prestations</b>	<b>108</b>	<b>-</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>158</b>	<b>23</b>

#### 4.5.4.2. Preuve d'impôt consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 494</b>
IS théorique à 25%	(374)
<b>IS attendu</b>	<b>(374)</b>
Activation déficits reportables	8
Déductions permanentes	19
Autres charges non déductibles et produits non imposables	25
Déficit reportable créé sur l'exercice et non activé	(9)
Impact passage changement taux IS filiales	(3)
Autres	2
<b>IS réel</b>	<b>(332)</b>

#### 4.5.4.3. Ventilation des dettes financières par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	<b>&lt; à 1an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>&gt; à 5 ans</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Emprunts auprès établis. de crédit	270	84	-	355	399
Crédit bail retraité	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	1	-	-	1	1
Concours bancaires courants	1	-	-	1	0
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>272</b>	<b>84</b>	<b>-</b>	<b>356</b>	<b>400</b>

#### 4.5.4.4. Engagement hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors-bilan sur les exercices 2023 et 2022.

#### 4.5.4.5. Effectif moyen

Entité	31/12/2023	31/12/2022
Mon courtier énergie groupe	14	-
MCE	37	31
MCE Agences	5	3
MCE Angers		1
FOX Green		-
MCE Espana	7	6
<b>Total des Effectifs</b>	<b>63</b>	<b>41</b>

#### 4.5.4.6. Evènements post-clôture

Aucun événement post-clôture n'a été relevé au jour d'établissement des comptes consolidés.

#### 4.5.4.7. Parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

#### 4.5.4.8. Dirigeants

Le montant des rémunérations allouées par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entités contrôlées (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est le suivant :

- 215 k€ concernant l'exercice 2023
- 262 k€ concernant l'exercice 2022.

Le montant des engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes susvisés (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants) est inférieur à 1 k€.

Absence d'avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés par l'entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, avec l'indication des conditions consenties (cette information est donnée de façon globale pour l'ensemble des dirigeants).

## 5. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

### 5.1. BILAN

#### 5.1.1. Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	47 383	2 849	44 534	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	3 081 000		3 081 000	2 911 000
Autres immobilisations financières	51 120		51 120	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 179 503</b>	<b>2 849</b>	<b>3 176 654</b>	<b>2 911 000</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 452 179		1 452 179	10 140
Fournisseurs débiteurs	748		748	
Etat, Impôts sur les bénéfices	350 513		350 513	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	339 384		339 384	
Autres créances	609 941		609 941	446 515
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 367		6 367	
Valeurs mobilières de placement	5 230 000		5 230 000	
Disponibilités	217 792		217 792	290 688
Charges constatées d'avance	89 924		89 924	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 296 848</b>		<b>8 296 848</b>	<b>747 342</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 476 351</b>	<b>2 849</b>	<b>11 473 502</b>	<b>3 658 342</b>

## 5.1.2. Passif

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	3 657 862	2 900 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	5 663 279	
Réserve légale	14 330	14 330
Report à nouveau	-466 492	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 798 598</b>	<b>-2 492</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 667 578</b>	<b>2 911 839</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 365	743 156
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 879	3 348
<i>Personnel</i>	188 781	
<i>Organismes sociaux</i>	104 247	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	229 820	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	55 832	
Dettes fiscales et sociales	578 680	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>805 924</b>	<b>746 504</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 473 502</b>	<b>3 658 342</b>

## 5.2. COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 730 510	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 730 510</b>	
<b>Dont à l'exportation</b>	<b>25 860</b>	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	89	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 732 599</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	752 685	2 079
Impôts, taxes et versements assimilés	50 556	
Salaires et traitements	702 586	
Charges sociales	364 456	
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 849	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	72 857	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 945 989</b>	<b>2 079</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-213 390</b>	<b>-2 079</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)	1 900 800	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	59 088	1 018
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 959 888</b>	<b>1 018</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 003	1 431
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>1 003</b>	<b>1 431</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>1 958 885</b>	<b>-413</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-IV+V-VI)</b>	<b>1 745 494</b>	<b>-2 492</b>

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-53 104	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>3 692 487</b>	<b>1 018</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 893 888</b>	<b>3 509</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1 798 598</b>	<b>-2 492</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

### 5.3. TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	2 900	0	14	(2)	2 912
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	(2)	2	0
Augmentation de capital	758	5 663	-	-	6 421
Dividendes versés	-	-	(464)	-	(464)
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 799	1 799
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2023.12</b>	<b>3 658</b>	<b>5 663</b>	<b>(452)</b>	<b>1 799</b>	<b>10 668</b>

## **5.4. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS SOCIAUX**

### **5.4.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant la continuité d'exploitation de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE:

Compte tenu que la société réalise 95% de son chiffre d'affaires avec MON COURTIER ENERGIE et que les perspectives 2024 de cette dernière sont positives en termes de développement d'activité et d'EBITDA, par conséquent les perspectives de résultat 2024 de MON COURTIER ENERGIE GROUPE devrait permettre la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois. Au niveau du groupe, des perspectives de développement à l'étranger sont à l'étude et l'incidence financière dans les comptes 2024 devrait néanmoins être modérée.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

#### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

#### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Titres de participations et autres titres immobilisés**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Engagement de retraite**

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Taux de croissance des salaires : 5,5 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TV 88-90)

Avec la méthode ANC 2021, la dette actuarielle est calculée sur les 20 dernières années de carrière. Ainsi les salariés qui sont à + de 20 ans de la fin de leur carrière ont une indemnité de 0.

## **5.4.2. Autres éléments significatifs**

### **AUGMENTATION DU CAPITAL**

Le capital de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE a été augmenté par 2 fois sur l'exercice 2023.

Ces 2 augmentations ont permis la création de 757 862 nouvelles actions.

Le capital ressort à 3 657 862€ au 31/12/2023.

Ces 2 augmentations de capital ont généré des primes d'émission à hauteur de 6 555 506€. À la suite de l'entrée en bourse, les frais liés à cette opération ont été imputés sur ces primes d'émission à hauteur de 892 227€ net d'IS. A la clôture de l'exercice, le solde ressort à 5 663.279€.

### **TITRES DE PARTICIPATIONS**

La société Mon Courtier Energie España a procédé à une augmentation de son capital au cours de l'année 2023 pour un montant total de 190 000€.

La société MON COURTIER ENERGIE GROUPE a souscrit des parts lors de cette augmentation du capital pour un montant de 170 000€. Le reste de l'augmentation a été souscrite par le responsable d'agence pour 20 000€.

À la suite de ces mouvements de capital, elle détient 90% du capital.

La société FOX GREEN détenue à 100% pour la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE a été absorbée par la société MON COURTIER ENERGIE.

De ce fait, la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE ne détient plus que 2 sociétés :

- Mon Courtier Energie España : 90%
- MON COURTIER ENERGIE : 100%

### **AVENANT AU BAIL COMMERCIAL**

Un avenant au bail commercial à usage de bureaux a été établi en 09.2023 avec un effet rétroactif au 01/01/2023.

La société détentrice du bail est devenue la société Mon Courtier Energie Groupe.

La caution d'un montant de 51 120€ a été rétrocédée par la société Mon Courtier Energie à la société Mon Courtier Energie Groupe.

### **MANAGEMENT FEES**

Il a été mis en place à compter du 01/01/2023 des refacturations entre la société Mon Courtier Energie Groupe et les filiales : Mon Courtier Energie et Mon Courtier Energie España.

Cette facturation représente la principale partie du chiffre d'affaires facturé de l'exercice 2023.

Cette convention permet la refacturation des coûts salariaux du personnel aux société utilisatrice de ses services.

## ACOMPTE SUR DIVIDENDES

Suite à l'AGO du 21/03/2023, il a été décidé de verser un acompte sur dividendes pour un montant de 464 000€.

Ce montant sera déduit des dividendes versés sur le résultat 2023.

### 5.4.3. NOTES SUR LE BILAN

#### 5.4.3.1. ACTIF IMMOBILISE

#### Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		47 383		47 383
Immobilisations financières	2 911 000	221 120		3 132 120
<b>Total</b>	<b>2 911 000</b>	<b>268 503</b>		<b>3 179 503</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 849		2 849
Immobilisations financières				
<b>Total</b>		<b>2 849</b>		<b>2 849</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>2 911 000</b>	<b>265 654</b>		<b>3 176 654</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		47 383	221 120	268 503
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>47 383</b>	<b>221 120</b>	<b>268 503</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU MON COURTIER ENERGIE 33000 BORDEAUX	330 000	1 899 236	100,00	1 425 358
EURL MCE ESPANA 28008 MADRID	200 000	-409 177	90,00	-206 355
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	3 081 000	3 081 000	606 848		1 900 800
- Participations (détenues entre 10 et 50% )					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

### 5.4.3.2. ACTIF CIRCULANT

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 893 810 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	<b>51 120</b>		<b>51 120</b>
Autres	51 120		51 120
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>2 842 690</b>	<b>2 842 690</b>	
Créances Clients et Comptes rattachés	1 452 179	1 452 179	
Autres	1 300 587	1 300 587	
Charges constatées d'avance	89 924	89 924	
<b>Total</b>	<b>2 893 810</b>	<b>2 842 690</b>	<b>51 120</b>

## Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	457 259
INTERETS C/C MCE ESPAGNE A RECEVOIR	3 093
BANQUES PRODUITS A RECEVOIR	56 438
<b>Total</b>	<b>516 791</b>

### 5.4.3.3. CAPITAUX PROPRES

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 657 862,00 euros décomposé en 3 657 862 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 900 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice	757 862	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 657 862	1,00

### 5.4.3.4. DETTES

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 805 924 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 365	2 365		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 879	224 879		
Dettes fiscales et sociales	578 680	578 680		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>805 924</b>	<b>805 924</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	2 365			

#### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	117 894
INTERETS C/C MCE A PAYER	2 365
PERSONNEL - PROVISION CONGES PAYES	37 845
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	150 936
CHARGES A PAYER - CHARGES SOCIALES	37 714
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	49 149
<b>Total</b>	<b>395 903</b>

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	89 924		
<b>Total</b>	<b>89 924</b>		

## 5.4.4. NOTES SUR LE COMPE DE RESULTAT

### Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 704 650	25 860	1 730 510
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
<b>TOTAL</b>	<b>1 704 650</b>	<b>25 860</b>	<b>1 730 510</b>

## 5.4.5. AUTRES INFORMATIONS

### Evènements postérieurs à la clôture

Aucun élément significatif n'est à signaler sur le premier trimestre 2024.

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 0 euros

## **6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**



# **Mon Courtier Energie Groupe**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

ERNST & YOUNG Audit



## Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Mon Courtier Energie Groupe,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mon Courtier Energie Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'écart d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 25 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

## **7. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**



# **Mon Courtier Energie Groupe**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mon Courtier Energie Groupe,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mon Courtier Energie Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 25 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

## 8. INFORMATIONS GENERALES

### 8.1. CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Les actions de la Société sont cotées sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris  
Code ISIN : FR001400H3A0  
Code Mnémonique : ALMCE  
Classification : 50205020 – Professional Business Support Services  
LEI : 96950004ATVK481LKN90

### 8.2. CONTACT

Le siège social de la Société est situé : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux  
Téléphone : +33 (0) 5 57 99 15 77  
Adresse électronique : [contact@moncourtierenergie.com](mailto:contact@moncourtierenergie.com)  
Site internet : [www.moncourtierenergie.com](http://www.moncourtierenergie.com)